

DOCUMENT RELATIF AU INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

ETAPE 6 P.J N° 8



01 JUIN 2023
ENROBE ACR JP LEFEVRE

<u>7 ANALYSE DE L ETAT INITIAL ET DES MILIEUX SUCEPTIBLES D' ETRE AFFECTES PAR LE PROJET</u>	1
<u>7.1 Stabilité et qualités des sols</u>	4
<u>7.1.1 Stabilité des terrains</u>	4
<u>7.1.2 Qualité des sols</u>	6
<u>7.2 HYDROGEOLOGIE</u>	6
<u>7.2.1 Ecoulements souterrains</u>	7
<u>7.2.2 Qualité des eaux souterraines</u>	10
<u>7.3 HYDROLOGIE</u>	11
<u>7.3.1 Ecoulements superficiels</u>	11
<u>7.3.2 Qualité des eaux superficielles</u>	13
<u>7.3.3. Alimentation en Eau Potable (AEP)</u>	13
<u>7.3.4 Autres usages</u>	15
<u>7.4 PATRIMOINE NATUREL / FAUNE-FLORE-HABITATS</u>	15
<u>7.4.1 Zonage écologiques (aire d'étude éloignée)</u>	16
<u>7.4.2 Habitats naturels (aire d'étude élargie)</u>	19
<u>7.4.3 Flore</u>	21
<u>7.4.4 Faune</u>	21
<u>7.4.5 Continuités écologiques</u>	23
<u>7.4.6 Réseau Natura 2000</u>	23
<u>7.5 PAYSAGE ET VISIBILITE</u>	23
<u>7.5.1 Données paysagères</u>	23
<u>7.6 QUALITE DE L AIR</u>	29
<u>7.6.1 Surveillance de la qualité de l'air en Région Centre</u>	29
<u>7.6.2 Données locales</u>	29
<u>7.7 CONTEXTE CLIMATIQUE</u>	30
<u>7.8 POPULATIONS, HABITATIONS PROCHES ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)</u>	31
<u>7.8.1 Populations riveraines</u>	31
<u>7.9 ACTIVITES, TOURISME ET LOISIRS</u>	32
<u>7.9.1. Secteurs d'activités</u>	33
<u>7.10 PATRIMOINE CULTUREL</u>	34
<u>7.10.1 Monuments Historiques</u>	34
<u>7.10.3 Archéologie</u>	36
<u>7.10 TRANSPORTS</u>	36
<u>7.11.1 Le réseau routier</u>	36
<u>7.11.2 Autres réseaux</u>	37

<u>7.12 AMBIANCE SONORE</u>	39
<u>7.12.1 Rappels théoriques sur le bruit et sa mesure</u>	39
<u>7.13 VIBRATIONS</u>	42
<u>7.14 AMBIANCE LUMINEUSE NOCTURNE</u>	42
<u>7.15 CONTRAINTES ET SERVITUDES</u>	44
<u>7.15.1 Appellations d'origine</u>	44
<u>7.15.2 Réseaux d'énergie électrique</u>	44
<u>7.15.3 Réseaux de télécommunication</u>	44
<u>7.15.4 Réseaux d'eaux</u>	44
<u>7.15.5 Réseaux de transport</u>	44
<u>7.15.6 Gestion des déchets</u>	45

7 ANALYSE DE L ETAT INITIAL ET DES MILIEUX SUCEPTIBLES D' ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

Ce chapitre présente :

« une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques [...], les équilibres biologiques, les facteurs climatiques, le patrimoine culturel et archéologique, le sol, l'eau, l'air, le bruit, les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments »

Art. 122-5 du Code de l'Environnement

Le milieu environnant les terrains du projet, à la fois naturel et anthropique, est ici décomposé en un certain nombre de thématiques. Pour chacune de celles-ci, un degré de sensibilité au projet d'ouverture d'une centrale d'enrobés sera déterminé.

Pour chaque thématique de l'environnement de la carrière, un tableau de synthèse est fourni en conclusion de la partie correspondante, qui récapitule les données suivantes :

Thématique	Résumé de la détermination de la sensibilité
Sensibilité	

Afin d'identifier facilement les thématiques importantes, le fond de ce tableau sera habillé d'une couleur différente selon le degré de sensibilité estimé :

Degré de sensibilité pour la thématique	Couleur de fond du tableau synthétique
Favorable	
Nul	
Faible	
Moyen	
Fort	

A la fin de ce chapitre, un tableau de synthèse regroupera les données essentielles dégagées pour chaque thématique

7.1 Stabilité et qualités des sols

7.1.1 Stabilité des terrains

ü• Topographie

L'emprise du projet se trouve au niveau d'un secteur de topographie plane à une altitude de 155 m NGF. Ainsi, il n'existe pas de dénivelé qui pourrait être à l'origine d'une certaine instabilité des terrains. Le risque de mouvement de terrain lié à la topographie y est donc nul.

ü• Retrait-gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles correspond aux variations de volume que va occuper une couche argileuse en fonction de sa teneur en eau. De manière générale, en raison du climat tempéré de la France, les couches argileuses y sont le plus souvent proches de la saturation en eau. Une période de sécheresse prolongée peut alors entraîner une rétractation des niveaux argileux les plus superficiels dans le sous-sol, entraînant alors notamment un tassement des terrains qui les surplombent.

Selon les données du BRGM consultables sur le service en ligne *Géorisques* (mises à jour en 2013), l'emprise du projet est caractérisée par un aléa moyen en ce qui concerne le risque de phénomène de retrait-gonflement des argiles. Cet aléa est associé à la présence d'une épaisse couche argileuse et marneuse au droit de ce secteur, immédiatement sous la couverture de terre végétale.

ü• Cavités souterraines

Selon les données du BRGM consultables sur le service en ligne *Géorisques* (mises à jour en 2013), il n'existe qu'une seule cavité **souterraine** connue sur le territoire de la commune d'Epuisay, correspondant à une ancienne carrière. Celle-ci se trouve dans le Sud-Ouest de la commune, à près de 3 km du périmètre de demande.

Le **risque d'instabilité** des sols lié à la présence d'une cavité souterraine serait donc nul au niveau de l'emprise du projet, selon ces données

Stabilité des terrains	Les environs du projet sont caractérisés par une topographie relativement plane, aux pentes douces, et aucun incident de mouvement de terrain référencé.
Sensibilité moyenne	



La présence de très nombreux rognons de silex en surface témoigne de l'alimentation du sol par la première couche du sol, constituée par la formation paléocène des Argiles à silex.

Rognons de silex en surface



La nature argileuse du sol limite également sa perméabilité, et donc l'infiltration des eaux de pluie vers le sous-sol.

Flaque d'eau résiduelle suite à un épisode pluvieux

ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 2 - Etude d'impact

Nature du sol au droit du projet

Source : GEO+

Figure 3

7.1.2 Qualité des sols

Selon les données de l'Atlas Paysager du Loir-et-Cher (2009), les sols du Perche Gouët, terroir où se trouve Epuisay, sont caractérisés par une composition à dominante argileuse qui est à l'origine des ondulations du relief, plus marquées que sur les plateaux limoneux qui prédominent dans la région. Cette composante s'exprime au droit du projet par la présence d'eau résiduelle à la suite des épisodes pluvieux, l'argile limitant l'infiltration des eaux météoriques (Cf. *Figure J*).

La fraction argileuse du sol est tributaire de la nature de la première couche du sous-sol, la formation des Argiles à silex, datée du Paléocène (Cf. *Figure 4*). La présence de nombreux rognons de silex en surface témoigne de la contribution importante de cette couche dans l'horizon pédologique.

Les sols au droit du projet ont été profondément remaniés depuis 2010, en raison des travaux d'aménagement de la Z.A. de la Cousinière, qui ont inclus la réalisation de la voirie actuelle, la création des réseaux enterrés (électricité, eaux usées...) et le terrassement de l'ensemble des terrains concernés, sur une épaisseur non connue. Ces opérations ont nécessairement entraîné une modification importante de la nature du sol, accompagnée d'une probable diminution de leurs qualités agronomiques.

Qualité des sols	Les terrains du projet reposent sur une épaisseur pluridécimétrique de sol présentant probablement une qualité agronomique limitée, en raison de leur forte teneur en argile et de leur remaniement récent lors du terrassement de l'emprise de la Z.A. de la Cousinière.
Sensibilité faible	

7.2 HYDROGEOLOGIE

Les environs d'Epuisay se trouvent dans le Sud-Ouest du Bassin Parisien, l'un des principaux bassins sédimentaires français. A plus grande échelle, le projet occupe une limite géologique entre deux régions distinctes, globalement séparées par la vallée du Loir :

- la Beauce, à l'Est, au sein de laquelle affleurent majoritairement des roches sédimentaires d'âge miocène en son cœur, et éocène sur ses pourtours ;
- le Maine, à l'Ouest, qui se caractérise par l'affleurement majoritaire de roches sédimentaires plus anciennes, datées du Crétacé supérieur.

La masse d'eau souterraine la moins profonde dans ce secteur est l'aquifère des sables du **Cénomanién**, dont la dénomination au niveau du projet est la suivante : « *Sables et grès du Cénomanién Unité du Loir* », nouveau code national (Sandre ve1.1) GG080. Ce dernier recouvre une superficie de 5 345 km² et est **captif** sur les trois quarts de son extension.

Dans le cadre de la présente étude, seul cet aquifère sera pris en compte pour la détermination de la sensibilité hydrogéologique, étant donné le contexte hydrogéologique décrit ci-après (profondeur et recouvrement de l'aquifère).

7.2.1 Ecoulements souterrains

L'aquifère **du Cénomanién** est décrit par le BRGM dans *Aquifères et Eaux Souterraines en France* (2011) comme l'une des masses d'eau **souterraine les plus importantes de la région**, en raison de la qualité de ses eaux et de sa disponibilité. Il en résulte que cet aquifère est exploité par de nombreux forages qui se sont multipliés vers la fin du XX^e siècle malgré l'abaissement **des niveaux piézométriques** constaté dès 1970.

C'est notamment le cas sur la commune d'Epuisay où cette masse d'eau est mise à contribution pour les besoins en eau potable .

ü Profondeur de l'aquifère

Des données issues de sondages réalisés sur la commune d'Epuisay, présentées en **Figure 4**, permettent de connaître les couches géologiques présentes au droit des terrains du projet jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Les coupes de cette figure ont été réalisées à partir de données du BRGM disponibles sur sa base de données en ligne *Infoterre*. Ces trois sondages ont été réalisés à moins d'un kilomètre du périmètre de demande, et dans un contexte géologique similaire.

Le premier paramètre important à prendre en compte est la **présence d'une couche argileuse d'une vingtaine** de mètres d'épaisseur, immédiatement sous la terre végétale qui forme le sol. Elle est constituée de plusieurs variétés d'argile datées du Cénozoïque (à partir de -65 Ma), et notamment d'importants horizons d'argile à silex, ce qui explique la présence de nombreux rognons de silex observables en surface (Cf. 2 1 2).

Sous la craie turonienne se trouve une **épaisseur importante** formée par les sables et les marnes du Cénomanién, formations qui abritent la masse d'eau souterraine la moins profonde au droit du projet, l'aquifère des sables cénomaniens. Les formations cénomaniennes totalisent une épaisseur de 40 à 60 m dans les environs du projet. Selon les données du BRGM reportées en **Figure 4**, l'aquifère cénomanién est présent **à une cote d'environ 109 m NGF** dans ce secteur. En considérant une cote en surface de 155 m NGF au niveau du périmètre de demande, cela signifie que les eaux souterraines les plus proches de la surface et donc les plus sensibles se trouvent **à environ 44 m** de profondeur.

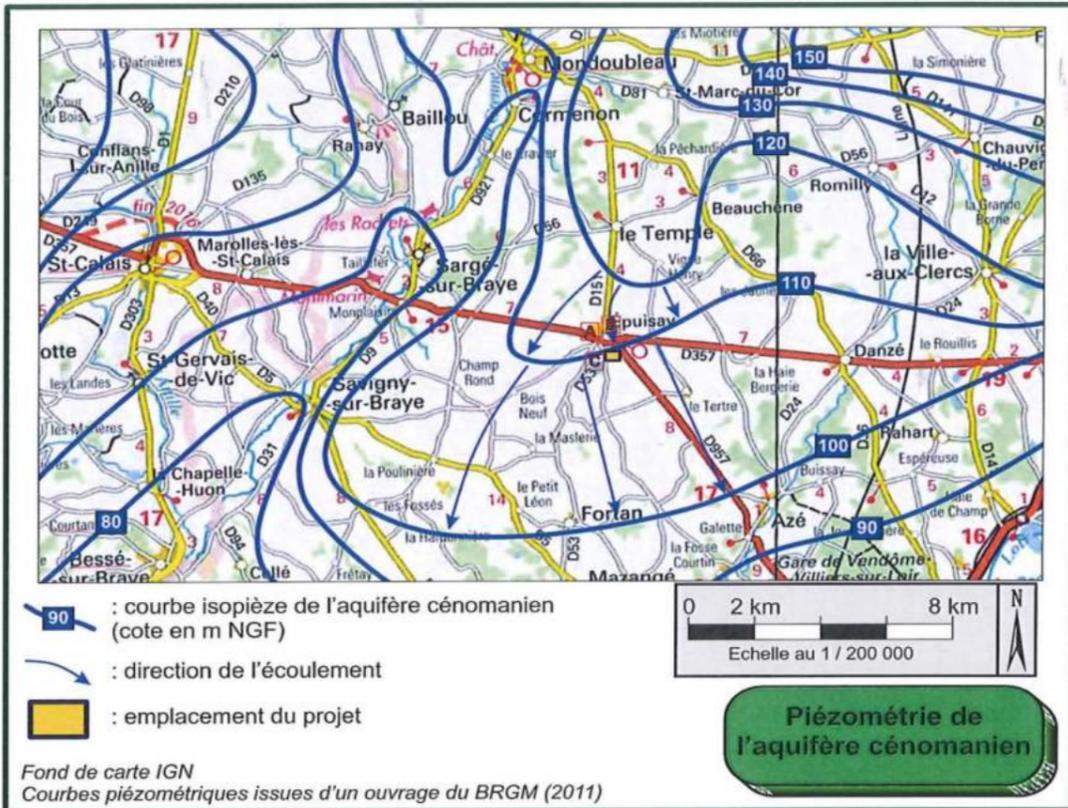
Ainsi, l'aquifère cénomanién est localisé à une quarantaine de mètres sous la surface au droit du périmètre de demande. Il s'agit d'une masse d'eau souterraine captive, surplombée par une épaisse couche d'argile imperméable.

Sens des écoulements

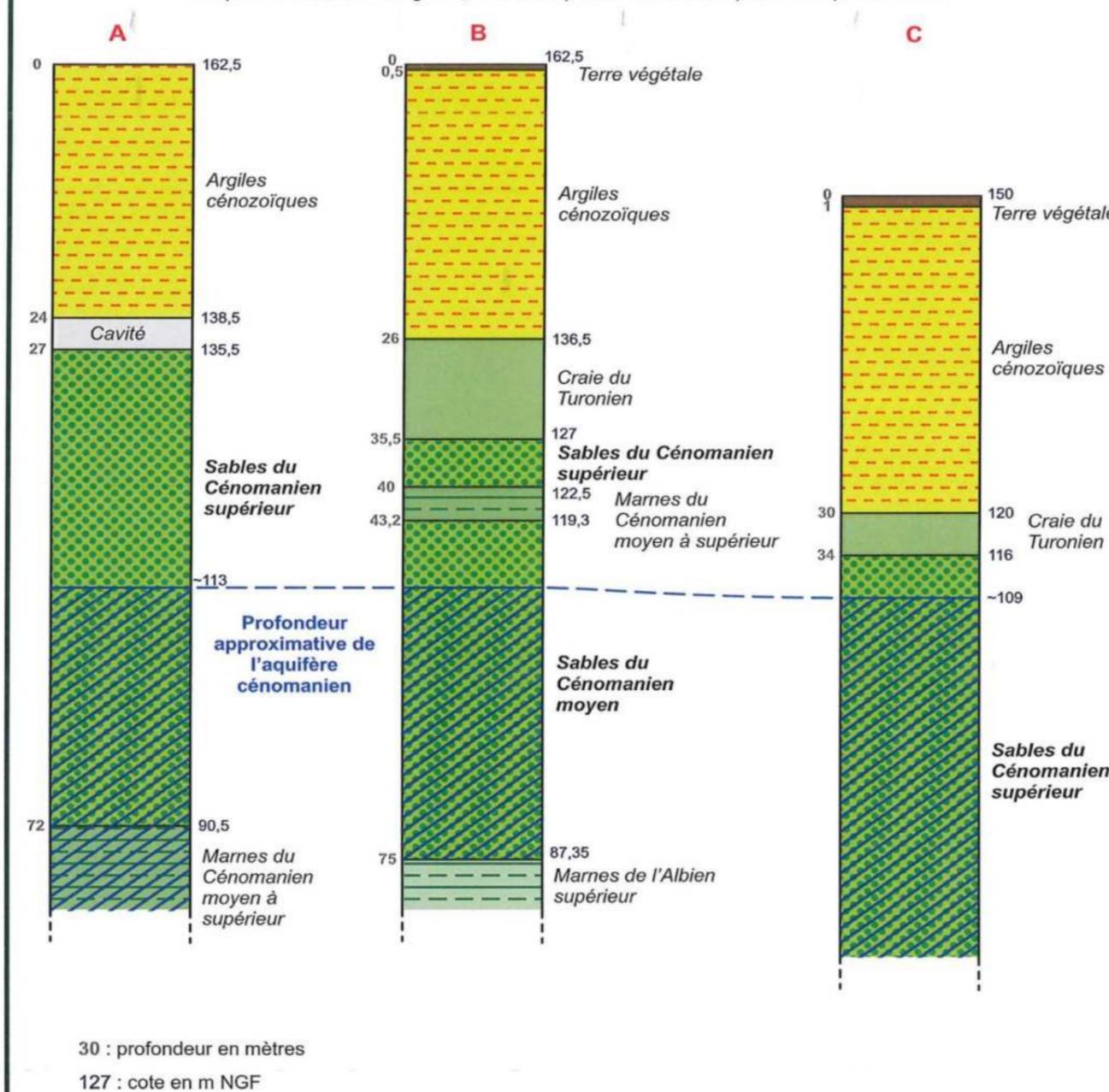
La carte piézométrique de l'aquifère cénomanién dans les environs d'Epuisay, extraite de l'ouvrage du BRGM cité plus avant (2011), est présentée en **Figure 4**. Cette masse d'eau est caractérisée par des écoulements orientés vers le Sud-Sud-Est dans les environs immédiats du projet, c'est-à-dire en direction de la vallée du Loir.

Ecoulements des eaux souterraines	<p>Les eaux souterraines les plus sensibles sont celles de l'aquifère cénomaniens.</p> <p>Ce dernier est localisé au sein de formations sableuses à plus de 40 m de profondeur sous l'emprise du projet. Il est, de plus, recouvert par une vingtaine de mètres d'argile</p> <p>impermeable. Par conséquent, ses écoulements sont très peu susceptibles d'être perturbés par des activités menées en surface. En revanche, cet aquifère présente une certaine vulnérabilité aux prélèvements en raison de la diminution de sa cote moyenne enregistrée depuis la fin du siècle dernier, et due aux activités humaines.</p>
Sensibilité faible	

Illustration N° 17 : figure 4 : aquifères des sables cénomaniens

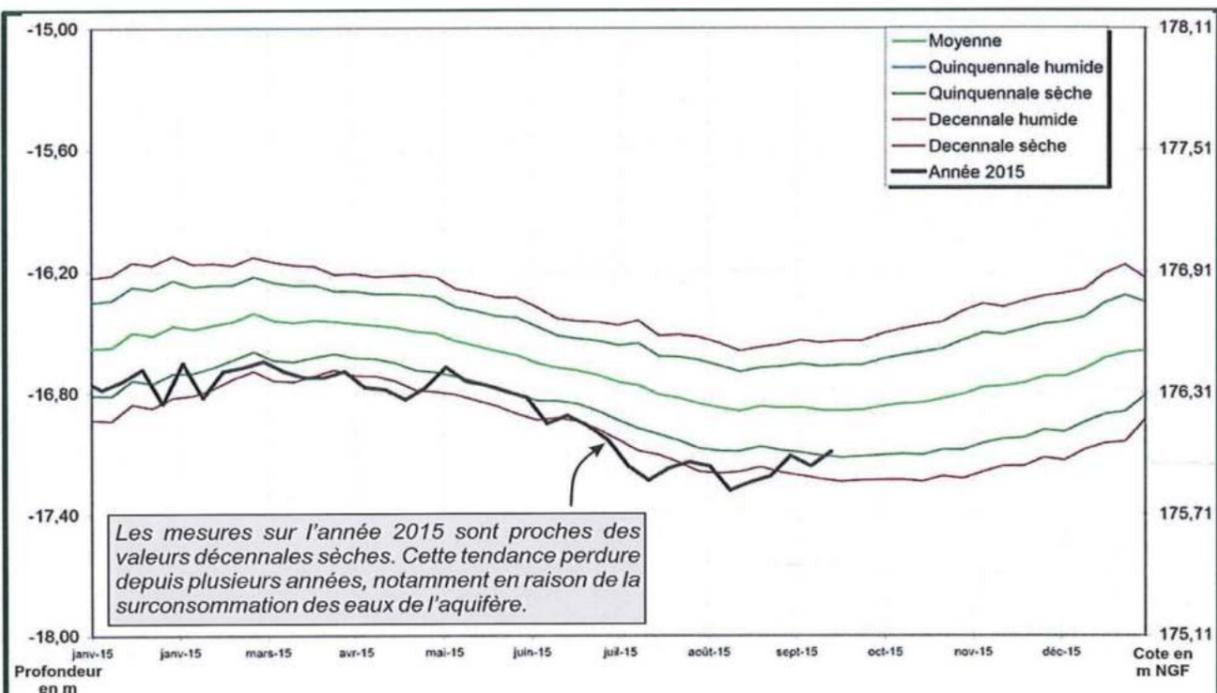


L'emplacement des sondages A, B et C est précisé sur la carte piézométrique ci-contre.



L'aquifère cénozoïque est localisé dans les couches sableuses indiquées en gras sur les coupes ci-dessus. Il est captif en raison de la présence d'une épaisse couche d'argile cénozoïque sus-jacente. Cette couche argileuse représente aussi une barrière pour les eaux s'infiltrant depuis la surface, d'où un risque de pollution quasiment inexistant par infiltration de polluants.

Données de sondages



Les mesures correspondent aux moyennes enregistrées au long de l'année au niveau de 4 stations dans les environs du projet. L'aquifère cénozoïque, captif, se caractérise par de très faibles variations saisonnières.

Piézométrie moyenne de l'aquifère cénozoïque

Données issues du site internet de la DREAL CENTRE VAL DE LOIRE

	ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41) Tome 3 - Etude d'Impact	Figure 4
	Aquifère des sables cénozoïques	

Sources : BRGM, DREAL CENTRE

7.2.2 Qualité des eaux souterraines

Le portail national ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) fournit des informations quantitatives pour un certain nombre de paramètres physico-chimiques mesurés sur des échantillons d'eau prélevés au sein de l'aquifère des sables cénomaniens. Les données présentées dans le tableau ci-après sont issues de prélèvements réalisés au niveau des communes de Saint-Agil (15 km au Nord d'Épuisay), Saint-Rimay (15 km au Sud) et Morée (22 km à l'Est). Au niveau de chacun de ces points de prélèvements, l'aquifère cénomaniens est captif, comme c'est le cas au droit du projet.

Paramètre	Valeur moyenne mesurée à Saint-Agil	Valeur moyenne mesurée à Saint-Rimay	Valeur moyenne mesurée à Morée
Profondeur moyenne de la nappe	26,5 m	5,1 m	48,8 m
Echantillonnage	73 prélèvements entre 1988 et 2013	30 prélèvements entre 1987 et 2014	47 prélèvements entre 1987 et 2014
Température	13,0°C	15,1	16,4 °C
pH	7,4	7,5	7,7
Sulfates (SO ₄ ²⁻)	8,3 mg/L	11,4	18,5 mg/L
Chlorures (Cl ⁻)	17,6 mg/L	21,2	21,0 mg/L
Nitrates (NO ₃ ⁻)	33,3 mg/L	0,4 mg/L	3,6 mg/L
Conductivité (à 20°C)	436,7 pS/cm	484,4	416,2 pS/cm
Matière sèche à 180°C	291,3 mg/L	341,0	264,0 mg/L
Hydrocarbures dissous	< seuil de détection de 100 pg/L	< seuil de détection de 100 pg/L	< seuil de détection de 100 pg/L

Les valeurs indiquées dans le tableau ci-avant traduisent le bon état chimique des eaux de l'aquifère cénomaniens dans les environs du projet. Les basses valeurs mesurées pour les nitrates semblent indiquer, dans un contexte paysager où les champs de culture prédominent (Cf. 2 6 1), qu'il n'y a pas ou très peu de recharge par infiltration depuis la surface.

La couche plurimétrique des argiles cénozoïques serait donc suffisamment épaisse et homogène pour isoler les eaux des sables cénomaniens des eaux de surface, ce qui confirme le caractère captif de l'aquifère dans ce secteur.

<p>Qualité des eaux souterraines</p>	<p>Les eaux de l'aquifère des sables cénomaniens sont caractérisés par une bonne qualité chimique.</p> <p>La sensibilité de la qualité des eaux de l'aquifère est nettement relativisée par son caractère captif, qui se traduit par une probabilité très faible voire nulle de contamination depuis la surface.</p>
<p>Sensibilité faible</p>	

7.3 HYDROLOGIE

7.3.1 Ecoulements superficiels

ü• Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très limité dans les environs du projet.

un plan d'eau d'environ 4,5 ha se trouvant à 340 m environ au Sud-Ouest du périmètre de demande ;

- un ruisseau non pérenne qui s'écoule de part et d'autres de ce plan d'eau dans un léger creux topographique ;
- un ruisseau non pérenne qui s'écoule au creux d'un vallon plus prononcé, à 800 m à l'Est- Nord-Est.

Il n'existe aucun élément de réseau hydrographique pérenne au sein de l'emprise du projet.

Considérant la topographie du secteur, le site se trouve au sein d'un bassin versant qui alimente le ruisseau et le plan d'eau indiqués au Sud-Ouest. Cependant, les eaux s'écoulant au niveau de la

Z.A. de la Cousinière sont en réalité interceptées par un système de gestion (décrits ci-après) et sont donc totalement déconnectées de ces éléments du réseau hydrographique.

ü• Ecoulements au droit su site

Lors des opérations d'aménagement de la Z.A de la Cousinière (création de la voirie, terrassement des parcelles), un fossé de collecte des eaux pluviales a été aménagé en bordure Sud de la parcelle qui accueillera le projet. Ce système de gestion des eaux est illustré et décrit plus en détail dans la rubrique 2.6.4 et sur plan de masse figure N°3 qui comporte la description des procédés de gestion des eaux au sein du site.

Le fossé est doté d'une surverse en son extrémité Sud-Ouest, qui communique avec le système de gestion des eaux pluviales de la commune d'Epuisay. Cela signifie qu'en l'état actuel, l'ensemble des eaux météoriques au droit du site est reversé dans le réseau pluvial communal.

Ecoulements des eaux superficielles	Au niveau du site, les eaux superficielles ne sont présentes que de manière ponctuelle, par le ruissellement des eaux de pluie. La Z.A. est équipée d'un système de drain relié à un fossé de collecte, qui dispose d'une surverse vers le réseau d'eau pluviale de la commune.
Sensibilité faible	

7.3.2 Qualité des eaux superficielles

Les eaux superficielles ne sont présentes que de manière transitoire sur les terrains du projet, à la suite des épisodes pluvieux. Par leur nature, il est possible de considérer qu'à leur arrivée sur le site, les eaux météoriques présentent une bonne qualité chimique et une absence de polluants.

En revanche, une sensibilité existe quant au risque de pollution des eaux lors de leur ruissellement au sein de l'emprise, selon la nature des activités pratiquées. Cette sensibilité est potentiellement d'autant plus importante qu'il existe une communication directe entre le fossé de collecte de la Z.A. et le réseau communal, par une surverse..

Il existe donc un risque de transfert rapide d'une éventuelle pollution vers le réseau public de gestion des eaux de pluie.

Qualité des eaux superficielles	Les eaux de pluie tombant sur le site ne comportent <i>a priori</i> pas de substance polluante en quantité significative. Cependant, en cas de détérioration de leur qualité lors de leur écoulement au sein du site, la configuration actuelle du système de gestion des eaux permettrait le transfert rapide d'une pollution vers le réseau communal
Sensibilité moyenne	

7.3.3. Alimentation en Eau Potable (AEP)

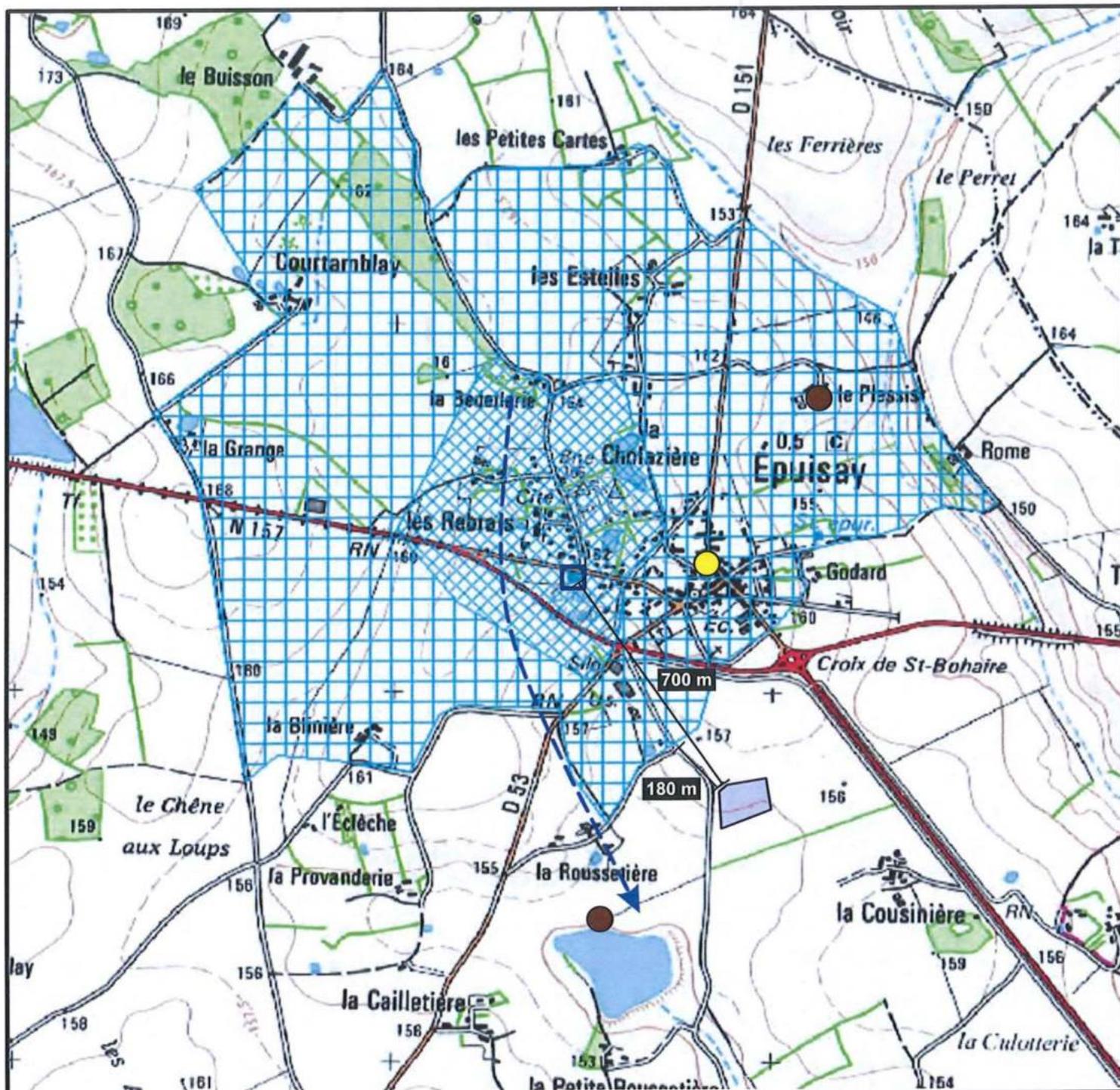
Un captage pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) est présent sur le territoire de la commune d'Epuisay. S'agissant du seul captage AEP dans un rayon de 5 km autour du périmètre du projet, il représente la seule sensibilité concernant cette thématique.

Le captage d'eau potable d'Epuisay, dont le code national est 03607X0004/F, est localisé à 700 m au Nord-Ouest du périmètre du projet, à proximité du château d'eau de la commune (Cf. *Figure 5*). Cet ouvrage a été creusé jusqu'à une profondeur de 143 m, mais prélève les eaux souterraines de l'aquifère des sables cénomaniens, sa crépine étant disposée entre 89 et 125 m de profondeur.

Les niveaux aquifères mis à contribution par le captage sont ainsi recouverts par plusieurs dizaines de mètres de sédiments, et notamment par une importante superposition de couches marneuses entre 1 et 43 m de profondeur.

L'emprise du projet se trouve entièrement en dehors des périmètres de protection associés à ce captage AEP (Cf. *Figure 5*). Le périmètre de protection éloignée se trouve au plus près à 180 m au Nord-Ouest du site de demande.

Illustration N°18 : périmètre de protection du captage eau potable : figure5



LEGENDE

: périmètre de demande

: emplacement du captage AEP

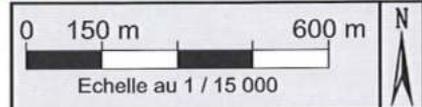
: forage destiné à l'irrigation

: périmètre de protection rapprochée

: périmètre de protection éloignée

: écoulement de la nappe

: ancien forage d'eau collective



Carte issue du portail de l'urbanisme mis en ligne par la Région Centre

ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 3 - Etude d'Impact

Périmètres de protection du captage AEP d'Epuisay

Source : DDT LOIR-ET-CHER

Figure 5



7.3.4 Autres usages

En plus du captage AEP d'Epuisay, il existe plusieurs autres captages d'eau souterraine dans les environs du projet, selon les données du BRGM mises en ligne sur sa base de données cartographiée *Infoterre*. Ces derniers ont été localisés en *Figure 5*. Il s'agit :

- d'un captage employé pour l'irrigation de cultures, se trouvant à 400 m au Sud-Ouest du périmètre du projet. Ce forage, référencé 03607X0016/F, atteint une profondeur de 72 m ;
- de l'ancien captage communal d'Epuisay, se trouvant à 600 m au Nord du projet au niveau de l'éolienne qui a permis son fonctionnement jusqu'en 1967 .
- d'un captage employé pour l'irrigation de cultures, se trouvant à 1 km au Nord de l'emprise du projet, au niveau du lieu-dit le Plaisir. Ce forage, référencé 03607X0017/F, atteint une profondeur de 60 m.²

Le captage communal associé à l'éolienne d'Epuisay a été remplacé par le captage AEP présenté au § 7.3.3. Les ouvrages à usage agricole sont profonds de plusieurs dizaines de mètres et exploitent des niveaux aquifères recouverts par une importante épaisseur d'argile et de marnes. Aucun de ces deux forages ne se trouve en aval hydrogéologique de l'emprise du projet.

En dehors du captage AEP, la sensibilité des usages de la ressource en eau est associée à la présence de forages pour l'irrigation à proximité du site. Le contexte hydrogéologique similaire permet de déterminer une **sensibilité** faible vis-à-vis du projet.

Ressource en eau	Trois captages d'eau souterraine sont connus dans les environs du projet, l'un utilisé pour l'AEP et les autres pour l'irrigation. Ces forages exploitent des eaux souterraines peu exposées au risque de pollution depuis la surface et ne se trouvent pas en aval hydrogéologique du site de demande.
Sensibilité faible	

7.4 PATRIMOINE NATUREL / FAUNE-FLORE-HABITATS

Le volet milieux naturels de la présente étude d'impact s'appuie sur l'étude écologique qui a été réalisée par GéoPLUS ENVIRONNEMENT à la suite de recherches bibliographiques et d'un inventaire de terrain, et qui est fournie en *Annexe 1*. L'inventaire a été réalisé en période estivale (juillet 2015) par C. LEQUEUVRE (GEO+).

Les différentes aires d'études écologiques ont été définies de la manière suivante, de la plus précise à la plus vaste :

- **Aire d'étude immédiate (environ 5,5 ha)**

Elle correspond à l'emprise de la Z.A. de la Cousinière, qui est essentiellement occupée par des champs de culture intensive, comme c'est le cas pour les terrains du projet, mais également de milieux rudéraux divers ainsi que des voies d'accès.

- **Aire d'étude élargie (environ 28 ha)**

Elle englobe, autour de l'aire immédiate, les composantes nécessaires au fonctionnement global de l'écosystème (biotope et biocénose interconnectés entre eux) qui pourraient être soumis aux effets potentiels du projet. Cette aire se compose de parcelles agricoles vouées aux cultures intensives, de haies récemment installées à faible naturalité, de milieux rudéraux et d'un réseau routier.

- **Aire d'étude éloignée** (environ 315 km²)

Elle correspond à un rayon de 10 km autour du projet pour lesquels une analyse bibliographique permet de déterminer le potentiel écologique à une plus vaste échelle. Pour cela, un travail sur l'état des connaissances au sein de l'aire considérée est réalisé. Celui-ci consiste en l'analyse des habitats et des espèces ayant participé à la désignation des différents zonages environnementaux alentour. Les sensibilités ainsi mises en avant orientent et proportionnent la réalisation de l'étude des milieux naturels, qui dégage alors les enjeux devant être intégrés au projet pour assurer son insertion écologique à une plus large échelle.

ü• **Espaces naturels sensibles (ENS)**

Il n'existe aucun Espace Naturel Sensible à moins de 10 km du site.

ü• **Zones humides (Ramsar)**

Il n'existe aucune Zone Humide réglementaire à moins de 10 km du site

ü• **Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

Il n'existe aucun Parc Naturel Régional à moins de 10 km du site.

ü• **Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

7.4.1 Zonage écologiques (aire d'étude éloignée)

Les zonages écologiques officiels ont été inventoriés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Ont été pris en compte à la fois les zonages réglementaires (Natura 2000, espaces naturels sensibles...) et les zonages d'inventaire (ZNIEFF, ZICO).

ü• **Réseau Natura 2000**

Il n'existe aucune zone Natura 2000 à moins de 10 km du site.

Conformément à la réglementation, une notice d'incidence Natura 2000 a toutefois été réalisée. Elle est fournie en intégralité au Chapitre 7 de l'étude écologique, La sensibilité du réseau Natura 2000 est traitée à part, au **2 5 6.de l'annexe n° 4**

Les ZNIEFF se trouvant à moins de 10 km du périmètre de demande sont les suivantes, par ordre de proximité au projet (Cf. *Figure 6*)'

- **ZNIEFF de type 1 240031173 - Ravins de la Nuras, de Vauracon et de la Ripopière**
(à 4,9 km au Sud du projet)

Il s'agit de trois forêts (Chênaies-charmaies) développées dans trois ravins, dont les versants sont très accusés, riches en espèces de ptéridophytes. Il s'y trouve également une ancienne cavité d'extraction de calcaire qui sert de gîte d'hivernage à une population de chiroptères. Un ruisseau temporaire emprunte ces talwegs lors des fortes précipitations.

- **ZNIEFF de type 1 2420031061 — Bois de la Petite Bernardière** (à 5,6 km à l'Ouest du projet)

Ce boisement s'inscrit dans un vallon affluent de la Braye à un peu plus de 2 km au Sud du Bourg de Sargé-sur-Braye. Il est environné d'un paysage resté largement bocager et prairial, ce qui a sans doute contribué à la préservation des habitats.

Au fond du talweg se trouvent des Aulnaies-frênaies. Sur les versants, les boisements humides cèdent progressivement la place à la Chênaie pédonculée puis à la Chênaie sessiliflore plus ou moins fraîche. Cette configuration d'habitats était encore relativement fréquente dans les

petites vallées du Vendômois et du plateau calaisien (Sarthe) dans les années 1950. Elle a considérablement régressé avec l'extension des labours sur versant et en fond de vallée.

- **ZNIEFF de type 1 240031167** — Mares et prairies de Connival (à 7,6 km à l'Ouest du projet)

Cette ZNIEFF est polynucléaire et son intérêt porte sur les habitats naturels qui servent à l'accomplissement du cycle biologique de deux espèces d'amphibiens remarquables.

Elle se compose d'une mare artificielle attenante à un petit bois, d'une prairie et d'une peupleraie.

- **ZNIEFF de type 1520015209** — Les Moricières (à 9,5 km au Nord-Ouest du projet)

Il s'agit d'une ancienne petite carrière de craie sur laquelle s'est développée une pelouse d'affinité calcicole, ainsi que d'un petit bois jouxtant celle-ci.

L'intérêt réside dans la présence d'une espèce végétale protégée au niveau régional et qui se trouve ici en limite Nord-Ouest de son aire de répartition : l'Acéras homme pendu (*Aceras anthropophorum*). Le bois, quant à lui, abrite des espèces végétales peu communes en Sarthe.

Il n'existe en revanche aucune ZNIEFF de type II à moins de 10 km du site.

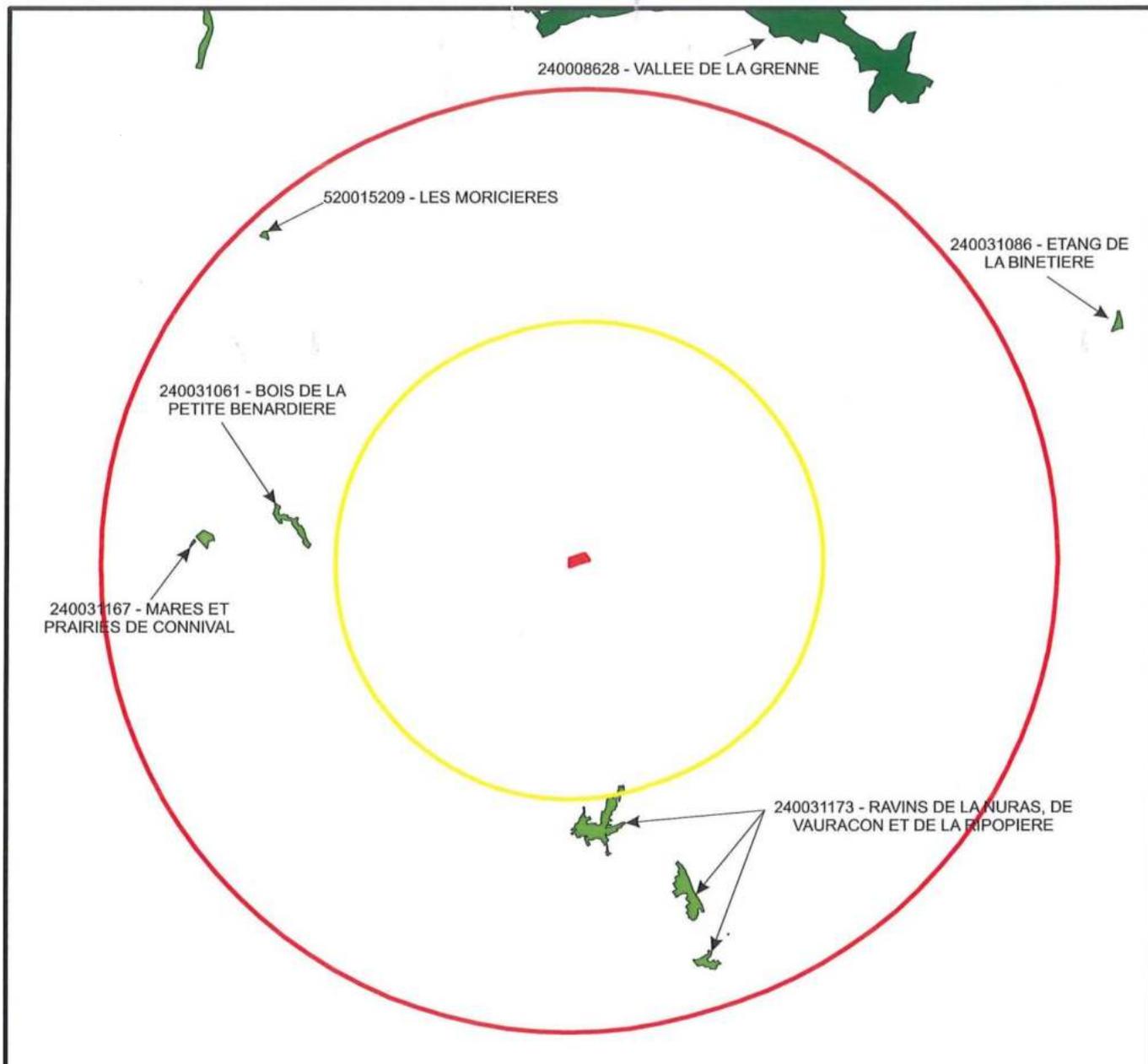
ü• Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Il n'existe aucune ZICO à moins de 10 km du site.

L'interprétation du contexte écologique et de l'état conservation des différentes ZNIEFF permet d'affirmer que le projet s'insère dans un secteur récemment perturbé par l'intensification de l'agriculture, au cours de laquelle les milieux naturels ont régressé face à la banalisation du paysage. Les milieux remarquables sont très localisés, isolés les uns des autres et occupent généralement des surfaces de faible ampleur.

Zonages écologiques	Le périmètre de demande n'est inclus dans aucun zonage écologique, et aucun zonage réglementaire ne s'oppose au projet.
Sensibilité faible	Il n'existe aucun zonage réglementaire à moins de 10 km du projet, et le zonage d'inventaire le plus proche est une ZNIEFF de type I qui se trouve à près de 5 km du projet.

Illustration n°18 :zonage écologique figure 6



Légende :

Zonage d'inventaire du patrimoine naturel

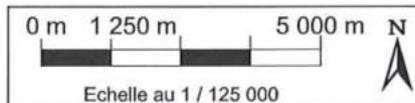
- ZNIEFF de type 2
- ZNIEFF de type 1

Zonage réglementaire du patrimoine naturel

Aucun zonage réglementaire recensé au sein de l'aire d'étude écologique éloignée

Aires d'étude écologique

- Aire d'emprise du projet
- Rayon de 10 km
- Rayon intermédiaire de 5 km



ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 2 - Etude d'Impact

Zonages écologiques au sein de l'aire d'étude éloignée

Figure 6

Source : INPN

7.4.2 Habitats naturels (aire d'étude élargie)

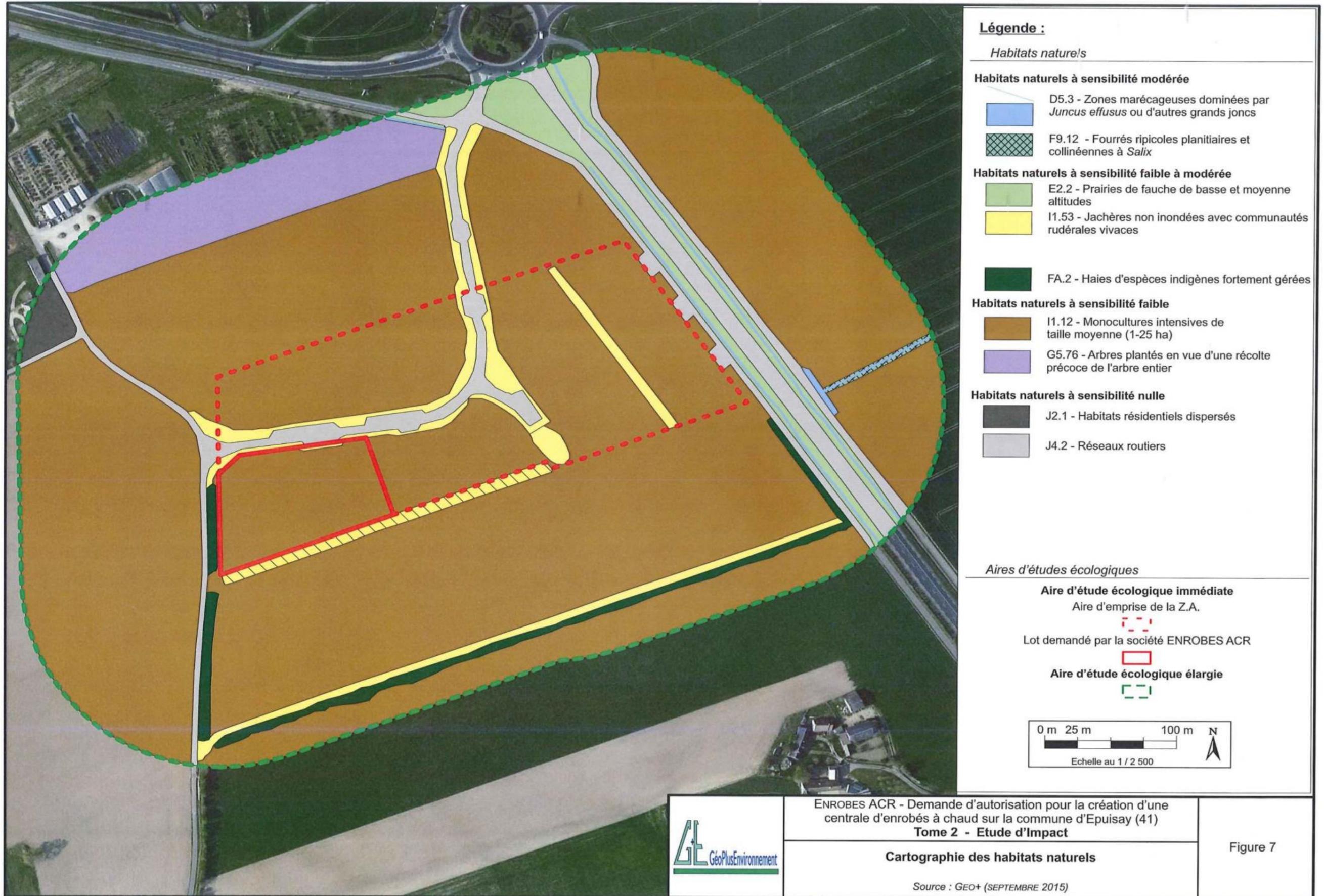
Les habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude élargie lors de l'inventaire de terrain de juillet 2015 sont cartographiés en [Figure 7](#). La description détaillée de ces milieux est fournie au [§ 4.1 de l'Annexe 1](#).

La prospection de terrain estivale a permis d'identifier 9 habitats naturels principaux. Ils sont globalement peu remarquables en raison de leur faible naturalité et de leur caractère commun. Dès lors, aucun habitat vulnérable ou d'intérêt communautaire n'a été identifié.

Le paysage de l'aire d'étude écologique élargie est ouvert en raison de la forte proportion de cultures intensives. Si certaines d'entre elles sont destinées à fournir de l'alimentation aux espèces de gibiers, la majorité sert à la production agricole de masse. La naturalité y est donc faible et l'accueil d'espèce limité. Les labours et cultures sarclés permettent le développement de végétations basophiles, médio-européennes et mésothermes qui ne présentent pas d'intérêt particulier.

Habitats naturels	Les terrains du projet et leurs environs immédiats accueillent des milieux naturels peu diversifiés (forte prédominance des champs cultivés), de faible naturalité et ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.
Sensibilité faible	

Illustration n°20 : cartographie des habitats naturels figure 7



ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 2 - Etude d'Impact

Cartographie des habitats naturels

Source : GEO+ (SEPTEMBRE 2015)

Figure 7

7.4.3 Flore

La prospection estivale a permis d'inventorier 77 espèces végétales dans l'aire d'étude élargie. La liste des espèces rencontrées est fournie au § 4.2 de l'Annexe 4. Cette richesse spécifique est particulièrement basse en raison de la redondance des habitats naturels en place au sein de l'aire d'étude écologique élargie. De plus, l'occupation du sol est dominée par les cultures intensives, où le développement spontané d'espèces végétales est limité.

Les plus grandes richesses spécifiques s'observent dans les milieux interstitiels. Les anthroposols des terrains en friches sont variés et offrent des conditions stationnelles particulières favorables à l'expression d'un plus grand nombre d'espèces végétales.

Parmi les espèces inventoriées, aucune n'est protégée, menacée ou encore déterminante pour le programme de désignation des ZNIEFF en région Centre.

Flore	La flore présente au sein du site est donc globalement banale et peu remarquable. Elle peut en effet difficilement s'exprimer en raison de la faible naturalité des habitats en place et de leur origine relativement récente.
Sensibilité faible	

7.4.4 Faune

La prospection estivale a permis d'inventorier 26 espèces d'oiseaux dont le détail est listé au § 4.3.1 de l'Annexe 4.

Parmi elles, 16 espèces bénéficient d'un statut de protection national, mais aucune n'est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Bien que le passage ait été réalisé en période estivale, la totalité des espèces inventoriées est susceptible de se reproduire au sein de l'aire d'étude écologique élargie, les éléments favorables à leur reproduction étant présents.

Cependant, seule une part des espèces est concernée par le projet. En effet, l'emprise du projet elle-même se concentre au niveau des parcelles agricoles et des friches interstitielles. Dès lors, les principales espèces potentiellement concernées par une nidification au sein de l'emprise, qui sont des espèces protégées à l'échelle nationale, sont les suivantes :

- le Bruant proyer ;
- la Linotte mélodieuse, identifiée dans le Sud du périmètre;
- le Chardonnet élégant.

La sensibilité de l'avifaune vis-à-vis du projet peut donc être considérée comme faible.

Faune	Les environs du projet sont fréquentés par une faune globalement caractérisée par sa faible diversité et son peu d'intérêt écologique. Seules trois espèces d'oiseau et une espèce de mammifère remarquables sont susceptibles de fréquenter l'emprise du projet.
Sensibilité faible	Les friches thermophiles en bord de route sont les milieux présentant le plus grand intérêt au sein de l'aire d'étude, notamment pour les orthoptères.

7.4.5 Continuités écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) aborde la problématique des continuités écologiques et propose une cartographie des milieux naturels qui jouent un rôle majeur, à l'échelle régionale, dans ce « réseau ». La prise en compte du SRCE dans le cadre du présent projet est décrite **au 5 8**.

La cartographie du SRCE au 1/100 000e^e **illustration N°30 (Figure 25 page 132)** permet de constater que le périmètre de demande se situe dans un contexte très pauvre en continuités écologiques.

D'une part, le projet se situe dans un contexte agricole intensif de type *openfield*, et, d'autre part, il est localisé en périphérie immédiate d'un secteur urbanisé se trouvant sur un axe de circulation routier privilégié. Il n'existe par ailleurs que de rares cours d'eau à proximité du projet, et ceux-ci ne sont pas inscrits au SRCE.

Aucun élément fragmentant n'est identifié aux alentours du projet.

Continuités	Le périmètre de demande ne se trouve à proximité d'aucune continuité écologique connue, ni d'aucun élément de fragmentation.
Sensibilité nulle	

7.4.6 Réseau Natura 2000

La **Notice d'incidence Natura 2000** est développée au **Chapitre 7 de l'Annexe 4**.

La zone Natura 2000 la plus proche se trouve en effet à plus de 20 km au Sud-Est du périmètre de demande (zone Natura 2000 « Petite Beauce »). Aucun site des directives Habitats ou Oiseaux n'est identifié au sein de l'aire d'étude écologique élargie

le réseau Natura 2000 est donc absent du secteur.

Par ailleurs, aucun zonage environnemental réglementaire n'est identifié au sein de l'aire d'étude écologique élargie. Le secteur ne présente pas d'enjeu écologique particulier.

7.5 PAYSAGE ET VISIBILITE

7.5.1 Données paysagères

7.5.4 Contexte paysager

Selon l'*At/as des paysages du Loir-et-Cher* réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loir-et-Cher en 2009, le secteur d'Epuisay fait partie de l'unité du Perche Gouët, qui occupe la portion la plus septentrionale du département, sur environ 420 km²e paysage du Perche Gouët est **caractérisé par sa diversité**.

Si ce territoire ne compte que peu de forêts ou de bois d'importance, les arbres font partie intégrante de son paysage au sein des haies bocagères, qui sont particulièrement présentes dans les vallées et les points bas.

Le bâti est traditionnellement organisé de deux manières dans le Perche Gouët :

- un habitat dispersé, qui concerne des fermes, des manoirs, des châteaux ou encore des abbayes. Les fermes isolées sont souvent localisées en sommet de pente, dominant leur domaine agricole ;
- un **habitat regroupé**, au niveau de villages tels que celui d'Epuisay.

L'emplacement de cette commune est stratégique, du point de vue des principaux axes de circulation du Perche Gouët. Epuisay se trouve en effet sur l'axe reliant Orléans et Le Mans (aujourd'hui RD 357), au niveau de sa jonction avec la route menant vers Vendôme, puis Blois (

7.5.1.2 Occupation des sols

ü • Détermination du périmètre d'étude paysagère

Les terrains du projet sont entourés par des éléments structurants du paysage local par rapport auxquels le **périmètre d'étude paysagère** a été déterminé de la manière suivante :

- au Nord, l'axe formé par la RD 357 constitue une limite majeure de l'organisation des sols, et délimite l'extension méridionale du bourg d'Epuisay. Le périmètre d'étude longe donc cette voie de circulation ;
 - à l'Est, ce périmètre longe l'autre axe routier majeur de ce secteur, la RD 957. Cette dernière sépare le plateau qu'occupe l'emprise du projet de la vallée d'un cours d'eau temporaire (sans nom), plus à l'Est ;
 - au Sud, une haie de plusieurs mètres de haut délimite clairement l'ensemble agricole auquel appartient le site, et constitue la limite méridionale du périmètre d'étude paysagère ;
- à l'Ouest, enfin, le périmètre est délimité par les terrains de la ferme de la Roussetière, prolongés vers le Nord par une haie. Le périmètre d'étude ainsi déterminé couvre une superficie d'environ 40 ha. L'occupation des sols au sein de ce périmètre est présentée en *Figure 10*. Les principaux types d'occupation représentés sont les suivants :
- les **terrains agricoles** occupent un peu plus de 23 ha, soit 58 % de la superficie d'étude. Il s'agit ainsi nettement du type de territoire le plus représenté dans ce secteur. L'emprise du projet est entièrement occupée par des **terres agricoles**.
 - la **Zone Artisanale de la Métairie** occupe environ 6,7 ha. Une grande partie de cette Z.A., vers l'Est, correspond aux plantations d'un pépiniériste, et est donc végétalisée ;
 - les secteurs résidentiels représentent 3,4 ha, soit moins de 10 % du périmètre d'étude paysagère. De plus, ils ne comptent que **trois habitations**, 2 au niveau du lieu-dit la Roussetière et une au Sud de la zone de la Métairie ;
 - au Nord-Est du périmètre, un rond-point occupe l'intersection entre les deux routes principales du secteur que sont les RD 357 et 957. Il dessert également la RD 53, la Z.A. de la Cousinière et le bourg d'Epuisay.

7.5.1.3 Evolution du territoire **illustration N° 22 : visibilité sur le terrain Figure N° 2** page 26

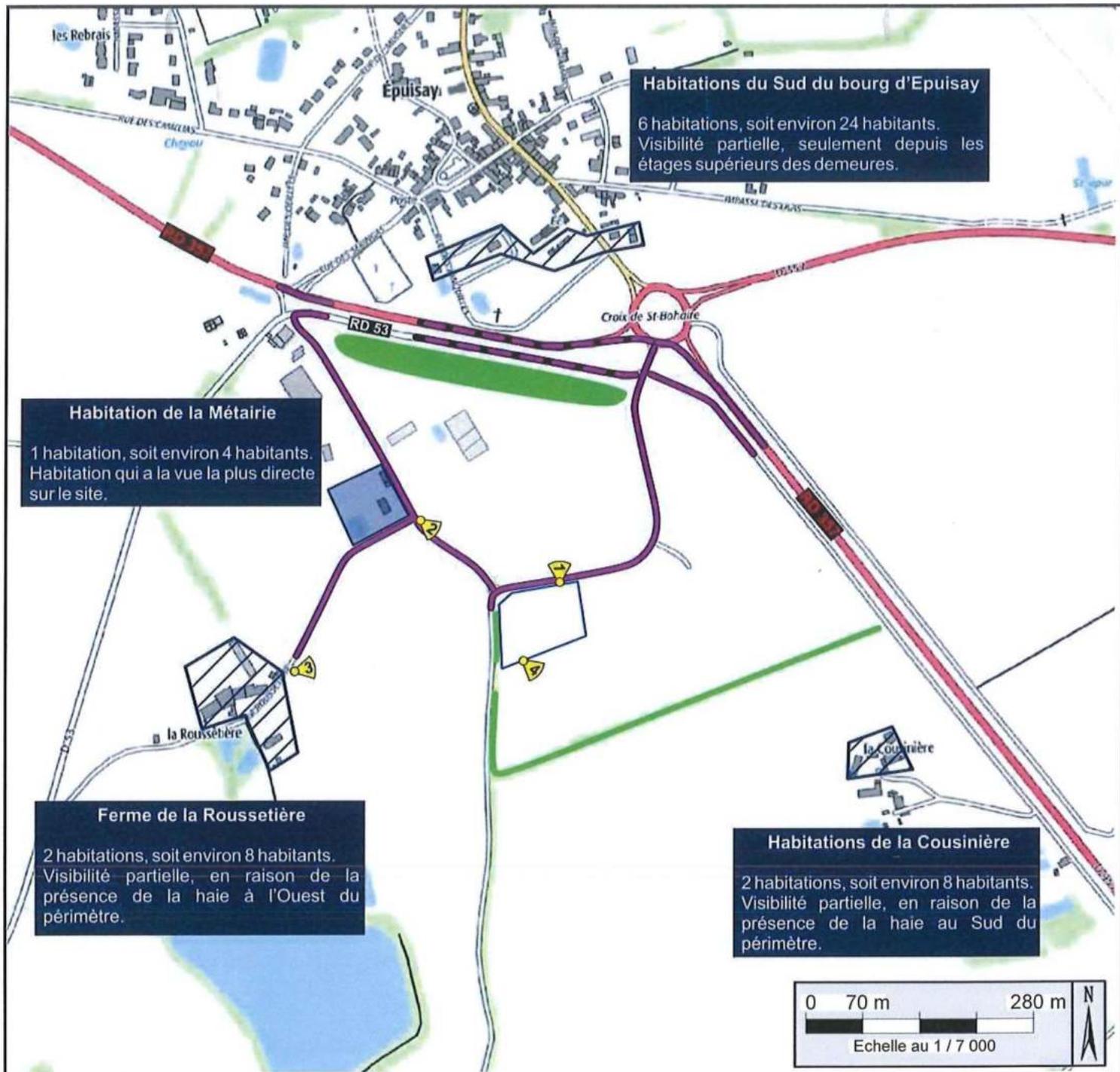
Le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* (PADD) approuvé par le conseil municipal d'Epuisay en février 2008 dresse les perspectives de développement pour l'organisation du territoire communal. Les trois principales orientations qu'il comporte sont :

- le **développement d'un grand pôle d'activités au Sud de la RD 357**, qui accueillerait des industries, des commerces, des artisans, des bureaux, etc. en bénéficiant de la proximité des RD 357 et 957 et de la faible occupation résidentielle au Sud d'Epuisay ;
- le développement de nouveaux quartiers résidentiels dans le Nord du bourg ,
- la préservation des caractéristiques paysagères du Perche Gouët telles que les haies, les fermes percheronnes, les mares...

Paysage	Le projet est localisé au sein du Perche Gouët, une unité paysagère rurale de 420 km* qui occupe le Nord-Ouest du Loir-et-Cher. Ce paysage traditionnel est menacé depuis le XXe ^e siècle par la disparition de la maille bocagère et des activités d'élevage.
Sensibilité moyenne	

Illustration N°20 : occupations des sols figure 10 page 24





LEGENDE

: emprise du projet

Visibilité dynamique

Visibilité statique

écran végétal (haie, arbres, arbustes...) plus ou moins opaque selon la densité de la végétation

VS bilité depuis les axes routiers

. visibilité depuis les habitations

: point de vue illustré dans la figure suivante

. visibilité partielle depuis les axes routiers

: visibilité partielle depuis les habitations

ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 3 - Etude d'Impact

Visibilité sur les terrains du projet

Sources : IGN, GEO+

Figure 12



illustration N°23 : vue panoramique figure 11



1. Vue panoramique depuis l'habitation de la Métairie



2. Vue panoramique depuis la limite Sud-Ouest du périmètre de demande



Localisation des 2 panoramas

	ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41) Tome 3 - Etude d'Impact	Figure 11
	Vues panoramiques des environs immédiats du site Source : GEO+	

7.5.1.4 Visibilité

La visibilité sur les terrains du projet est décomposée en visibilité statique (depuis les habitations) et dynamique (depuis les axes routiers).

ü• Visibilité statique

Peu d'habitations ont vue sur les terrains du projet, et pour certaines d'entre elles, la visibilité est surtout effective en automne et en hiver, lorsque la végétation est dépouillée, mais bien plus limitée au printemps et en été

ü• Visibilité dynamique

Le site est visible depuis les axes routiers les plus proches depuis le Nord et l'Est, essentiellement, sur un linéaire cumulé de 2,2 kms . Il est à noter que la visibilité n'est que partielle à travers la végétation depuis la RD 53 et la RD 357, au Nord.

Visibilité	Dans un contexte de paysage ouvert et de topographie plane, les terrains du projet sont visibles depuis une distance relativement importante, et sont seulement masqués en partie vers l'Ouest en raison de la présence d'une haie.
Sensibilité moyenne	Pour autant, le nombre de riverains ayant vue sur l'emprise est très limité, et seule une habitation a une vue directe, à 180 m de distance.

7.6 QUALITE DE L AIR

7.6.1 Surveillance de la qualité de l'air en Région Centre

L'association LIG'AIR est en charge de la réalisation des mesures et des bilans concernant la qualité de l'air en région Centre. Elle dispose d'un réseau de surveillance permanente constitué par une vingtaine de stations, localisées essentiellement au niveau des principales villes de la région (Tours, Orléans, Chartres...).

En particulier, l'association Lic'AiR a rédigé le **Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) 2010-2015** en région Centre, en décembre 2010. Les bilans réalisés à cette occasion témoignent de l'importance **du secteur agricole dans l'émission de polluants** atmosphériques. En effet, celui-ci est à l'origine de la majorité des émissions régionales d'ammoniac, de particules, de dioxyde d'azote et de méthane. Le **trafic routier** est un autre contributeur majeur à la dégradation de la qualité de l'air.

7.6.2 Données locales

Les données cartographiques établies en 2005 et présentées dans le PSQA de décembre 2010 illustrent le fait que les environs d'Epuisay sont caractérisés par :

- des **émissions très faibles à faibles** d'oxydes d'azote (NOx)
- des **émissions très faibles à moyennes de particules**, de Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM), de dioxyde de carbone (COM) et de monoxyde de carbone (CO) ; des **émissions faibles à moyennes** d'ammoniac (NH3) et de protoxyde d'azote (N2O).

Qualité de l'air	Les bilans réalisés ces dernières années montrent que les émissions de polluants atmosphériques de toute nature sont relativement limitées dans les environs du site. Les deux principales sources locales de pollution sont le trafic routier et les activités agricoles.
Sensibilité forte	

7.7 CONTEXTE CLIMATIQUE

Le département du Loir-et-Cher présente un climat de type océanique altéré (ou dégradé), qui constitue un climat de transition entre les influences marines (à l'Ouest) et les influences continentales et montagnardes (à l'Est). Ainsi, le climat océanique altéré présente des contrastes saisonniers de plus en plus marqués avec la distance à la façade atlantique.

ü• Vents dominants

Selon les données mises en ligne par Windfinder et enregistrées au niveau de la station de Romilly-sur-Aigre, à 30 km à l'Est-Nord-Est d'Epuisay, les vents dominants dans ce secteur sont très majoritairement d'origine Ouest à Sud-Ouest. En effet, près la moitié (47 %) des vents enregistrés provient de la tranche allant de WNW à SSW.

Cela signifie qu'au niveau du site, les phénomènes de dispersion aérienne concerneront principalement les terrains se trouvant à l'Est et au Nord-Est.

ü• Précipitations

Les précipitations enregistrées à Blois (à 40 km au Sud-Est d'Epuisay) s'élèvent en moyenne, selon Météo-Centre, à près de 660 mm/an ce qui traduit une pluviométrie annuelle relativement modérée, à l'échelle du pays.

ü• Températures

Situé à une distance relativement modérée du littoral atlantique (environ 250 km), le Loir-et-Cher subit nettement l'influence océanique, et il en résulte que les températures au cours de l'année y sont plutôt douces et homogènes.

Janvier et février sont nettement les mois les plus froids avec des températures moyennes inférieures à 5°C, tandis que la période mai - septembre est douce avec une moyenne de plus de 17°C.

Climat	Climat de type tempéré avec une influence océanique marquée, caractérisé par une certaine homogénéité et ne présentant pas de sensibilité particulière. Les vents dominants sont d'origine Ouest à Sud-Ouest.
Sensibilité nulle	

7.8 POPULATIONS, HABITATIONS PROCHES ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

7.8.1 Populations riveraines

La commune d'Epuisay compte, selon le recensement de 2012, une population de 788 habitants. Elle fait partie du canton de Savigny-sur-Braye. Les environs du projet se trouvent donc dans un **environnement rural de faible densité** de population.

L'emprise du projet se trouve au Sud du bourg d'Epuisay au niveau de terrains agricoles relativement isolés des secteurs résidentiels. La localisation des habitations les plus proches du périmètre du projet est présentée en **illustration N° 23 Figure 16- page 30**

- aucune habitation ne se trouve à moins de 150 m du périmètre ;
- les riverains les plus proches se trouvent à 180 m au Nord-Ouest, dans une maison isolée rue de la Métairie (RC 7) ;
- viennent ensuite les 2 habitations au lieu-dit la Roussetière, à 300 m à l'Ouest-Sud-Ouest ;
- à 380 m au Sud-Est se trouvent les 5 habitations du lieu-dit la Cousinière (distance de la maison la plus proche) ;
- les maisons le plus au Sud du bourg d'Epuisay se trouve à plus de 400 m au Nord du site.

En considérant un nombre moyen de 4 habitants par foyer, cela signifie que seule une trentaine de personnes vivent à moins de 400 m des terrains du projet.

La sensibilité des riverains vis-à-vis du projet peut donc être estimée comme étant moyenne, compte-tenu du faible nombre de personnes vivant à proximité du site, mais aussi de la présence d'une maison à moins de 200 m du périmètre.

La prise en compte de cette proximité se fera à travers chacune des thématiques qui peuvent concerner ces populations (notamment l'ambiance sonore, l'attrait visuel, les transports...).

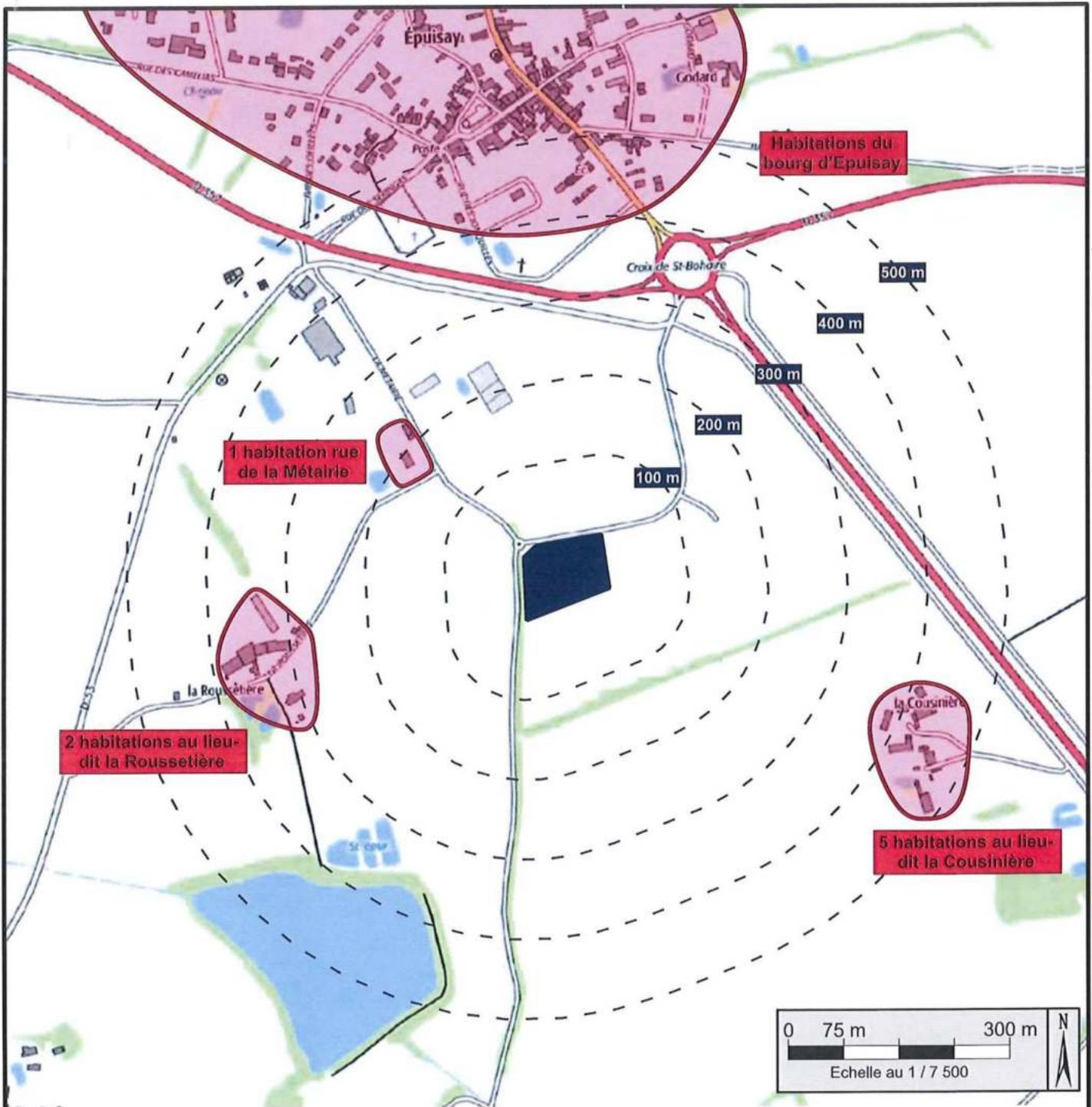
Etablissements recevant du public

Il n'existe **aucun Etablissement Recevant du Public (ERP) dans un rayon de 400 m** autour du projet. Les ERP les plus proches se trouvent dans le bourg d'Epuisay :

- le cimetière, à 420 m au NNW ;
- l'école élémentaire, à 450 m au Nord ;
- la poste, à 550 m au NNW
- L'église, à 580 m au Nord

Ces établissements sont de surcroît séparés du site par la RD 957, qui forme une barrière physique importante délimitant le Sud du bourg d'Epuisay, et l'isole partiellement de la ZA de la Cousinière

Populations, habitations proches et ERP	Une habitation isolée se trouve à moins de 200 m du périmètre de demande. Cependant, seule une trentaine de personnes résident à moins de 400 m du projet, qui se trouve également à l'écart du bourg d'Epuisay et des ERP qui s'y trouvent.
Sensibilité moyenne	



LEGENDE

- : emprise du projet
- : distance au périmètre
- : zones d'habitations proches du site

Aucune habitation n'est présente dans un rayon de 150 m autour du projet.

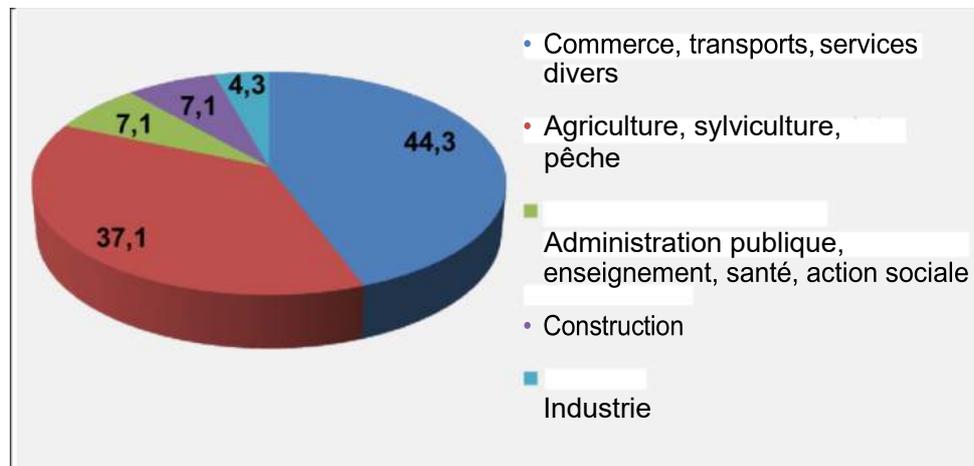
1 seule habitation est présente dans un rayon de 300 m autour du projet (habitation de la Métairie, à 180 m au NW).

Dans un rayon de 500 m se trouvent également 7 habitations aux lieux-dits la Roussetière et la Cousinière, ainsi que les habitations les plus au Sud du bourg d'Epuisay.

	<p>ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)</p> <p>Tome 3 - Etude d'Impact</p>	<p>Figure 16</p>
	<p>Habitations les plus proches du site</p> <p><i>Source : IGN</i></p>	

7.9.1. Secteurs d'activités

Selon les données de recensement réunies par l'INSEE en 2012, il existe 70 établissements professionnels en activité sur le territoire de la commune d'Epuisay. La répartition par type d'activité est présentée dans le graphique ci-après.



Les activités professionnelles à Epuisay sont largement dominées par le secteur commercial et le secteur agricole, qui totalisent plus de 80 % des établissements actifs. Le secteur industriel est, au contraire, faiblement représenté avec seulement 3 établissements en activité au sein de la commune.

A l'échelle de la collectivité de communes, la situation est encore plus préoccupante avec un taux de chômage de 10,9 % au sein de la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye.

Le contexte économique local (forte progression du taux de chômage dans les environs d'Epuisay ces dernières années et faible développement actuel du secteur industriel local) est donc **favorable au développement d'un projet industriel.**

Développement d'un pôle d'activité au Sud d'Epuisay

C'est dans ce contexte économique délicat que la commune d'Epuisay a développé le projet de créer un grand pôle d'activités au Sud du bourg, selon les orientations définies lors de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le conseil municipal, en 2008.

En particulier, la Zone d'Activités de la Cousinière a été créée à l'intersection des deux principales routes du secteur, les RD 357 et 957. La municipalité d'Epuisay souhaite ainsi bénéficier de sa position favorable sur des axes de circulation d'importance régionale pour l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire, dans des secteurs à l'écart des principales zones résidentielles et donc avec un impact moindre sur la population.

Les orientations fixées par la municipalité sont décrites au PLU.

A l'heure actuelle, parmi les deux Z.A. du Sud d'Epuisay, seule celle de la Métairie accueille plusieurs entreprises. La zone de la Cousinière est toujours inoccupée malgré la création de la voirie et des réseaux communaux de desserte. Ses terrains ont été mis en culture, en attendant l'installation des premiers sites d'activités.

Secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

Les emplois dans le secteur du BTP représentent, en 2012, 7,7 % des personnes actives du département du Loir-et-Cher, selon les données de l'INSEE, ce qui représente un peu plus de 7 500 employés.

Agriculture

Le Nord du département du Loir-et-Cher abrite la marge occidentale de la Beauce, l'une des principales régions agricoles de France. Il s'agit donc d'un secteur d'activités majeur

Tourisme et loisirs

Epuisay se trouve dans un secteur **dont l'intérêt touristique est limité** qui est seulement parcouru par des itinéraires de randonnée présentant une faible **sensibilité** vis-à-vis du projet.

<p>Activités, tourisme et loisirs</p>	<p>La mairie d'Epuisay a décidé la création de la Z.A. de la Cousinière afin de favoriser l'implantation d'entreprises dans le Sud de la commune, à l'écart des habitations et à proximité des axes routiers majeurs, dans un contexte économique marqué par une forte progression du chômage.</p>
<p>Sensibilité favorable</p>	

7.10 ATRIMOINE CULTUREL

7.10.1 Monuments Historiques

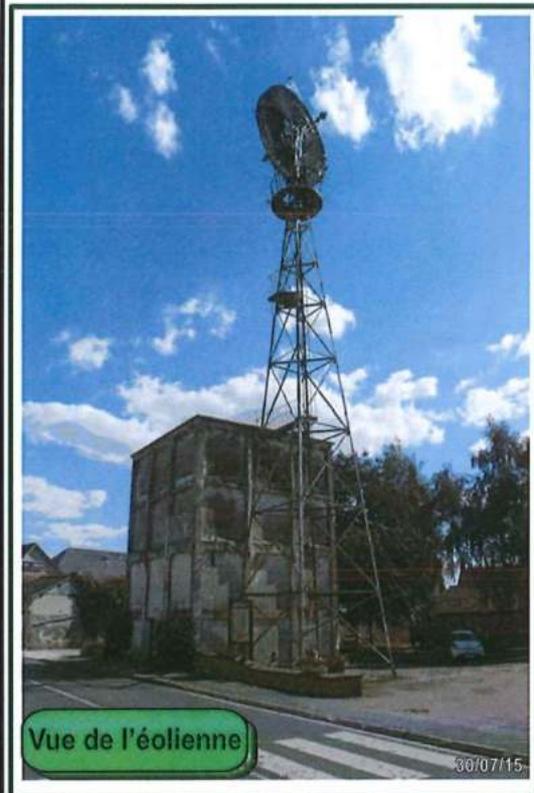
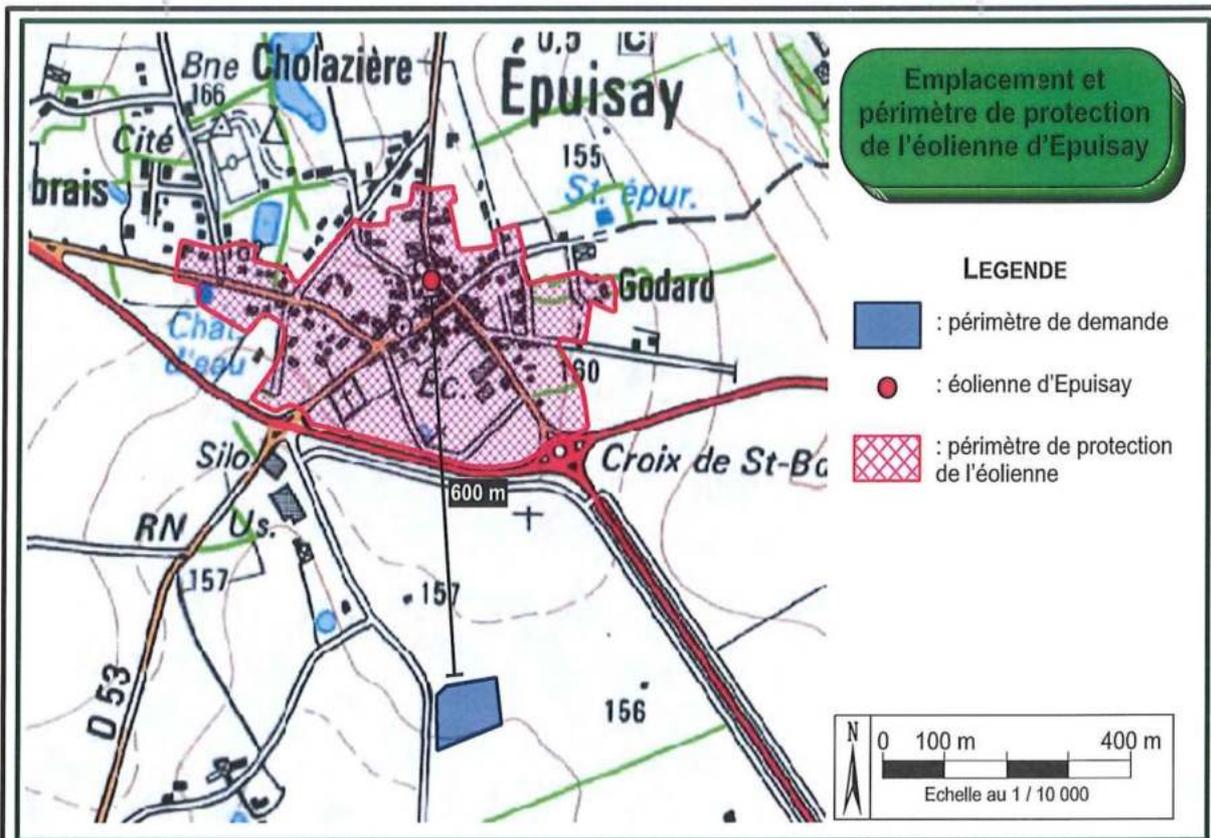
Un seul monument historique est répertorié dans un rayon de 5 km autour du périmètre de demande. Il s'agit de l'éolienne d'Epuisay, une infrastructure mise en service en 1912 pour l'alimentation de la commune en eau potable et de son lavoir, et qui fut utilisée jusqu'en 1967. Cet ouvrage a été classé en 1992, sa référence étant PA00098663.

. L'emprise du projet se trouve entièrement en dehors du périmètre de protection associé à ce Monument Historique, qui s'étend au Nord de la RD 357, à plus de 250 m au Nord du site de demande.

Avec une hauteur de 21 m, l'éolienne constitue un repère **visuel** remarquable de la commune. Il existe ainsi des **co-visibilités** entre le site du projet et ce monument, principalement depuis les axes routiers au Sud du bourg. Cependant, la sensibilité liée à ces co-visibilités peut être qualifiée de faible en raison de la distance de 600 m entre l'emprise du projet et l'éolienne.

Il existe donc une sensibilité faible liée à la présence d'une l'éolienne classée Monument Historique dans le bourg d'Epuisay, à 600 m au Nord du projet et présentant des co- visibilités limitées avec son emprise.

Illustration N°25 : vue sur village figure 17 page 33



	ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41) Tome 3 - Etude d'Impact	Figure 17
	Sensibilité liée à l'éolienne d'Epuisay Sources : DDT LOIR-ET-CHER, GEO+	

7.10.3 Archéologie

Les terrains de la Z.A. de la Cousinière ont fait l'objet, en 2011, d'un diagnostic archéologique préalable qui a précédé les travaux de terrassements et d'aménagement de la voirie desservant la zone. Ce diagnostic a mené à la mise à jour :

- d'un bâtiment carolingien fortement érodé ;
- d'une grande fosse d'extraction (non datée) ;
- d'un puits (non daté).

La **sensibilité archéologique** est donc faible vis-à-vis du projet, puisque les terrains concernés ont déjà fait l'objet d'un diagnostic en 2001, sans que les quelques vestiges découverts ne conduisent à des investigations plus poussées.

Patrimoine culturel	Le site éolien classé Monument Historique se trouve à 600 m au Nord du site, dans le bourg d'Epuisay, et présente des co-visibilités limitées avec les terrains du projet.
Sensibilité faible	L'emprise du projet a fait l'objet d'un diagnostic archéologique lors de la création de la Z.A. qui a abouti à des découvertes d'intérêt limité.

7.10 TRANSPORTS

7.11.1 Le réseau routier

La commune d'Epuisay se trouve au niveau d'un carrefour routier stratégique à l'échelle régionale. En effet, elle se trouve sur l'axe Est-Ouest qui relie Le Mans (à 55 km à l'Ouest d'Epuisay) et Orléans (à 70 km à l'Est), à sa jonction avec la route joignant Vendôme et Blois.

Les quatre principaux axes routiers qui desservent Epuisay, présentés en *Figure 18*, sont les suivants :

- la RD 357 est la route la plus importante du secteur avec plus de 5 000 véhicules par jour, dont 30 % de poids-lourds. Elle correspond à l'axe liaison Orléans - Le Mans, et longe le Sud du bourg qu'elle contourne ;
- la RD 957, qui s'étend au Sud-Est en direction de Vendôme, puis Blois, est la seconde route la plus importante des environs, avec environ 4 000 véhicules par jour, dont 16 % de poids-lourds ;
- la RD 53, une route secondaire qui relie Epuisay au village de Fortan, au Sud ;
- la RD 151, également une route de moindre importance (environ 2 000 véhicules par jour), qui s'étend au Nord vers le village du Temple.

Le réseau routier est organisé de manière à éviter la traversée du bourg d'Epuisay par les véhicules en transit, qui constituent l'essentiel du trafic. Ainsi, la jonction entre la RD 357 et la RD 957 se fait au niveau d'un rond-point situé au Sud-Est du bourg, et qui permet la répartition du trafic sur ces deux axes. Ce rond-point dispose également d'un accès vers le bourg et d'un autre accès vers la RD 53, au Sud-Ouest.

La route aménagée dans le cadre de la création de la Z.A. de la Cousinière, et qui desservira tous les sites qui s'y installeront, est connectée à la RD 53 à quelques mètres de ce rond-point

Illustration N° 26 : trafic routier . [Figure 18](#).page 36

La **sensibilité** du réseau routier vis-à-vis du projet peut donc être considérée comme faible, car la Z.A. de la Cousinière est connectée de manière quasiment directe aux deux axes principaux qui desservent Epuisay (RD 357 et 957), au niveau d'un rond -point à l'entrée Est du village.

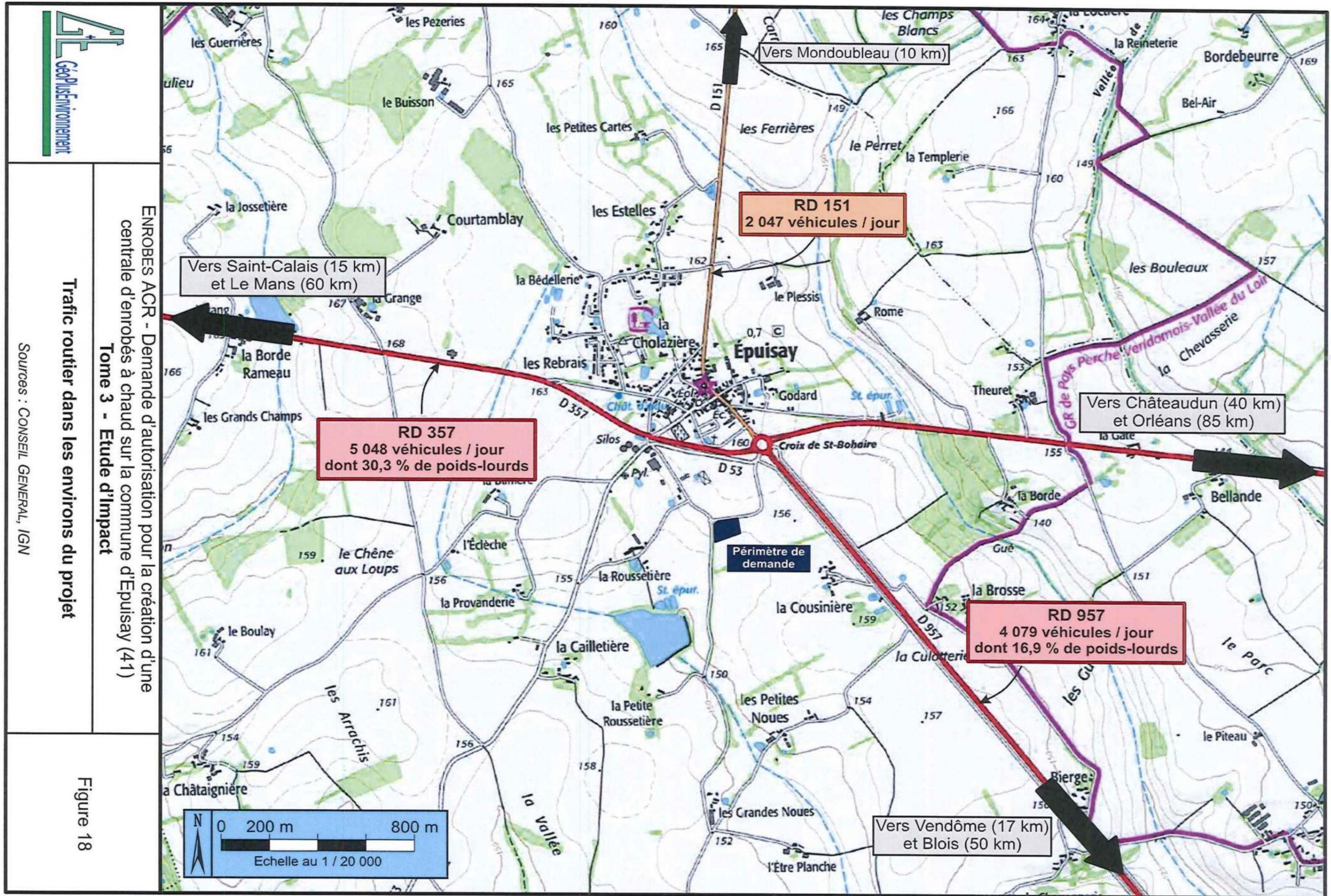
7.11.2 Autres réseaux

La commune d'Epuisay n'est desservie par aucun autre moyen de transport que le réseau routier. Les infrastructures les plus proches dans ce domaine sont les suivantes :

- transport ferroviaire : la voie ferrée la plus proche, la ligne TGV atlantique, passe à plus de 9 km à l'Est et la gare la plus proche est celle de Vendôme - Villiers-sur-Loir, à 10,5 km au Sud-Est ;
- transport fluvial : il n'existe pas de voie navigable dans les environs immédiats du projet ;
- transport aérien : l'aérodrome le plus proche, celui de Blois - le Breuil, se trouve à 30 km au Sud-Est.

Par conséquent, la sensibilité liée aux réseaux de transport ne concerne que le transport routier.

Transports	Accès direct, depuis la Z.A. de la Cousinière, aux deux principaux axes routiers du secteur, les RD 357 et 957, au niveau d'un rond-point à l'entrée d'Epuisay.
Sensibilité faible	



Sources : CONSEIL GENERAL, IGN

Traffic routier dans les environs du projet

ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)

Tome 3 - Etude d'Impact

Figure 18

7.12 AMBIANCE SONORE

7.12.1 Rappels théoriques sur le bruit et sa mesure

7.12.1.1 Rappels théoriques

L'intensité d'un son est appréciée par une grandeur physique : le niveau de pression **acoustique**, dont l'unité est le **décibel** ou dB.

L'échelle des décibels **suit une loi logarithmique** qui correspond à l'augmentation des sensations perçues par l'oreille humaine.

ü• **Références de niveaux sonores**

Pour apprécier le niveau des bruits, il paraît utile de rappeler quelques niveaux sonores auxquels chacun de nous est exposé dans

Tableau N° 2

Nature de l'émission sonore	Emission sonore en dB(A)
seuil d'audition	0
forêt calme	10 - 15
appartement	30 - 60
conversation normale	50 - 60
bureau	60 - 65
trafic urbain moyen	80 - 85
marteau pneumatique	100 - 110
seuil de douleur	120 - 130
avion à réaction (au décollage à 100 m)	120 130

7.12.1.2 Réglementation et normalisation des mesures

Nous prendrons comme référence **l'Arrêté du 23 janvier 1997** modifié, relatif à la limitation des bruits émis par les Installations Classées. Cet Arrêté spécifie la notion **d'émergence** comme la différence entre les Leq(A) du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et les Leq(A) du bruit résiduel (établissement à l'arrêt).

Ce texte précise, entre autres, que :

1°) « les émissions sonores émises par l'installation ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée

2°) Les valeurs à ne pas dépasser en limites de propriété de **l'établissement** afin de s'assurer le respect de ces émergences en zones réglementées sont fixées par cet arrêté et ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période jour et 60 dB(A) pour la période nuit.

Les zones à émergence réglementée sont :

-l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers (...)

-les zones constructibles (...) ».

Vers le Nord, aucune station n'a été choisie au niveau du bourg d'Epuisay, en raison de la présence de la RD 357 dont le trafic important aurait masqué toute autre source sonore. Par ailleurs, il n'existe aucun bâtiment au Nord-Est du périmètre, et aucune station n'a été choisie selon cette direction, bien qu'elle se trouve sous les vents dominants depuis le site (Cf. 2 8)

7.12.1.3 Sources de bruit alentour

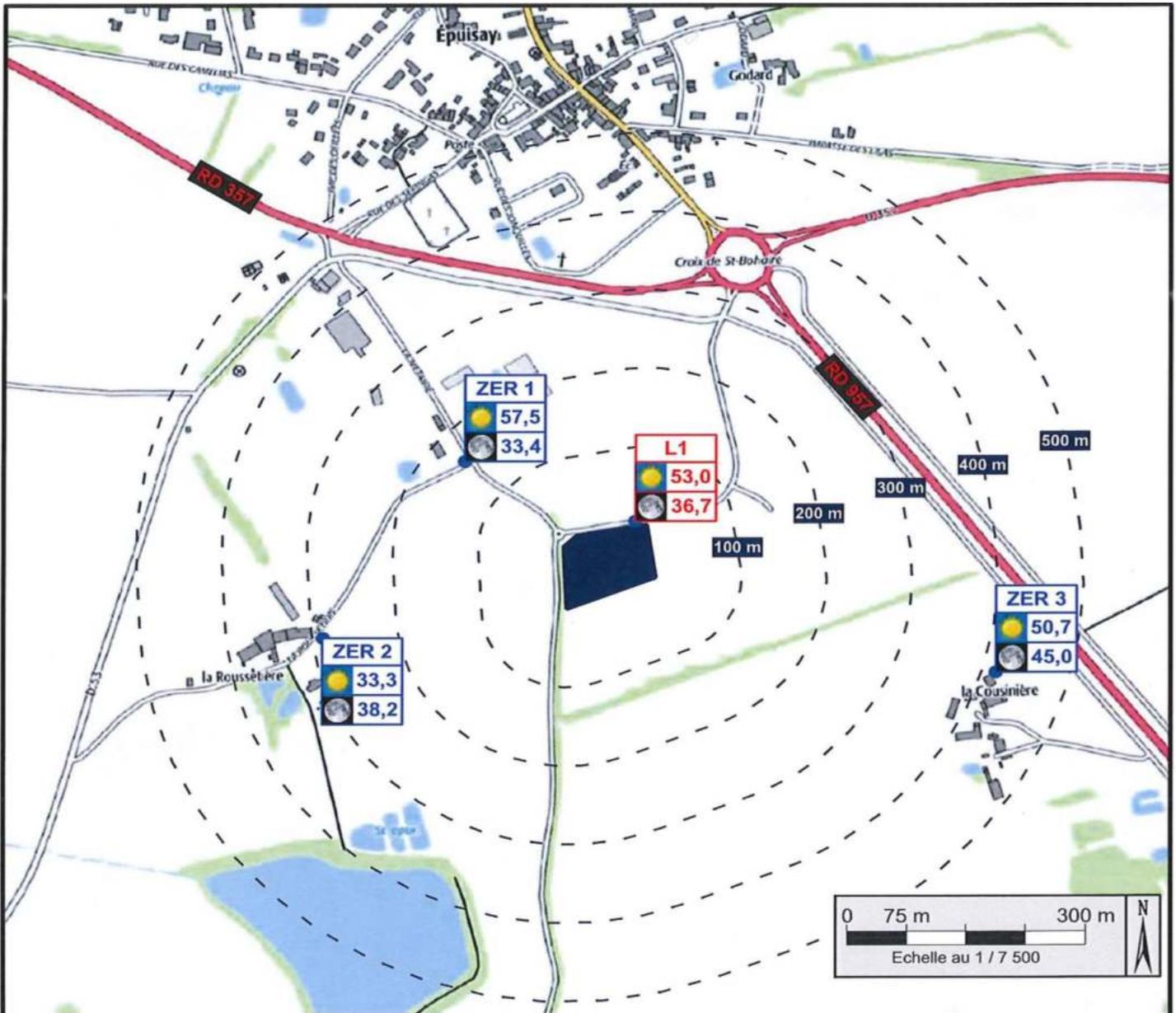
Lors de la réalisation des mesures du bruit résiduel, plusieurs sources sonores ont été identifiées parmi lesquelles les principales sont les suivantes :

- le trafic routier : la source bruit la plus importante dans les environs est liée au trafic sur les deux principaux axes routiers, la RD 957 et surtout la RD 357. Cette dernière est nettement audible depuis l'ensemble des stations de mesure, associée à un bruit quasiment constant et régulier, y compris en période nocturne, en raison de la densité du trafic ;
- la faune : l'avifaune et l'entomofaune sont à l'origine de bruits plus ou moins réguliers, et parfois relativement intenses, notamment à proximité de la ferme de la Roussetière (volaille de basse-cour). Les bruits associés à la faune sont généralement absents ou beaucoup moins présents en période hivernale ;
- le **trafic aérien** : le passage des avions peut entraîner des bruits ponctuellement élevés (passage d'un avion de tourisme à proximité), ou bien des bruits plus durables mais de moindre intensité (passage d'avions de ligne, à haute altitude, par exemple) ;
- la présence des riverains : les riverains habitant près des stations ZER1 à 3 peuvent être à l'origine de bruits
- le **bruissement de la végétation** : sous l'effet du vent, la végétation est à l'origine d'un bruit qui dépend de l'intensité des rafales et de la saison (chute des feuilles des arbres à l'automne).

A ces différentes sources qui ont été identifiées lors des mesures, il faut selon toute probabilité ajouter le bruit associé aux **activités agricoles**, en raison de la présence de deux fermes à l'Ouest et au Sud-Est du projet, et de l'occupation des sols dominée par les champs de culture . Ces activités sont généralement à l'origine d'un bruit ponctuel mais élevé (passage d'engins agricoles...).

Ambiance sonore	En raison de leur proximité avec le site, les habitations de la Métairie et de la Roussetière présentent la sensibilité la plus importante concernant l'ambiance sonore.
Sensibilité moyenne	La sensibilité aux émissions sonores est atténuée par le bruit de fond constant généré par le trafic sur les RD 357 et 957, nettement audibles depuis les environs du projet.

Illustration N° 27 : mesures de bruit figure 19



LEGENDE

- : périmètre du projet
- : distance au périmètre
- : station en limite de site
- : station en ZER* potentielle
- : mesure du niveau sonore diurne en dB(A)
- : mesure du niveau sonore nocturne en dB(A)

L'ambiance sonore est fortement influencée par le trafic sur la RD 357. La RD 957 constitue une autre source de bruit importante. Les autres sources de bruit sont typiques d'un environnement rural (bruissement de la végétation, insectes, oiseaux...).

Globalement, l'ambiance est plus régulière est calme en période nocturne. En ZER2, cependant, le bruit nocturne est plus important en raison des cris de volaille provenant de la ferme de la Roussetière.

* : Zone à Emergence Réglementée, correspond aux habitations ou bâtiments occupés par du public pour lesquels l'impact sonore doit être mesuré et inférieur à un seuil fixé par la réglementation

	ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41) Tome 3 - Etude d'Impact	Figure 19
	Résultats des mesures du bruit résiduel Sources : IGN, GEO+	

7.13 VIBRATIONS

ü• Sources locales de vibrations

Dans les environs immédiats du projet, il n'existe pas **de source significative de vibrations**.
La

Z.A. de la Cousinière est pour le moment seulement occupée par des champs de culture, tout comme les terrains alentours. En particulier, il n'existe pas de voie ferrée, de terrain d'aviation ni de site industriel émetteur de vibrations importantes, y compris au niveau de la Z.A. de la Métairie, au Nord du site.

Des vibrations modérées peuvent être associées au trafic routier. Les axes de circulation qui longent le périmètre de demande sont des routes secondaires qui supportent un trafic quotidien très modéré. Les routes majeures du secteur, RD 357, 957 et 43, se trouvent à plusieurs centaines de mètres du projet.

Vibrations	Il n'existe aucune structure sensible aux vibrations à proximité immédiate du site. Le bâti le plus proche est constitué de la maison de la Métairie, à 180 m au Nord-Ouest du périmètre de demande.
Sensibilité faible	

7.14 AMBIANCE LUMINEUSE NOCTURNE

Les sources de lumière permanentes dans les environs du site sont actuellement représentées uniquement par les éclairages se trouvant dans le bourg d'Epuisay et au niveau de la Z.A. de la Métairie, au Nord du site

Cependant, la Z.A. de la Cousinière est équipée d'un réseau de lampadaires permettant d'assurer l'éclairage de la voirie en période nocturne. Les terrains de la Z.A. étant pour le moment inoccupés, ces éclairages n'ont pas encore été mis en service.

En plus de ces éclairages permanents, les phares des véhicules empruntant les différents axes routiers qui encadrent le site constituent autant de sources de lumière ponctuelles qui balaient le secteur de manière itérative.

Ambiance lumineuse nocturne	La Z.A. de la Cousinière a été équipée d'un réseau de lampadaires qui sera mis en service lorsque la zone sera occupée. Le site se trouvera donc dans un espace éclairé toute la nuit.
Sensibilité faible	



17/09/15

Les éclairages observés sont ceux qui équipent l'intersection entre la RD 357 et la RD 957 à l'entrée d'Epuisay.

Vue d'Epuisay, de nuit, depuis le Nord du périmètre de demande



17/09/15

Un réseau de lampadaires éclairera la voirie desservant la Z.A. une fois que celle-ci accueillera ses premières entreprises.

Dispositifs d'éclairage de la Z.A. de la Cousinière



ENROBES ACR - Demande d'autorisation pour la création d'une centrale d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay (41)
Tome 3 - Etude d'Impact

Ambiance lumineuse nocturne

Source : GEO+

Figure 20

7.15 CONTRAINTES ETSERVITUDES

7.15.1 Appellations d'origine

Selon les données du Ministère de l'Agriculture, la commune d'Epuisay et, *a fodiori*, l'emprise du projet, ne sont concernées par aucune Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ni Appellation d'Origine Protégée (AOP).

la sensibilité des appellations d'origine vis-à-vis du projet est donc nulle.

2 Réseaux d'énergie électrique

Toutes les dispositions ont été prises par la Communauté de Communes de la vallée de la Braye afin de faciliter le raccordement des entreprises au réseau électrique à partir de tous les lots de mise en vente de la Z.A. de la Cousinière.

La **sensibilité** des réseaux d'énergie est donc faible, puisque le site est d'ores et déjà doté d'un coffret de raccordement au réseau EDF fonctionnel.

7.15.3 Réseaux de télécommunication

De la même manière, les coffrets de raccordement présents dans la Z.A. sont également équipés de manière à permettre le branchement sur le réseau de téléphonie

La **sensibilité** des réseaux de télécommunication est donc **faible**, puisque le site est d'ores et déjà doté d'un coffret de raccordement au réseau téléphonique fonctionnel.

7.15.4 Réseaux d'eaux

Concernant l'Alimentation en Eau Potable (AEP), une canalisation de distribution est présente au Nord du site et seul le branchement de raccordement reste à réaliser avant de pouvoir alimenter les locaux.

La sensibilité des réseaux d'eau est donc faible, car la Z.A. de la Cousinière a été équipée de fossés de collecte des eaux de pluie reliés au réseau des eaux usées de la commune.

7.15.5 Réseaux de transport

Classement routier

La RD 357, qui se trouve au plus près à environ 320 m au Nord du périmètre du projet, est classée comme Route à Grande Circulation (RGC) selon les données de la DDT du Loir-et-Cher. Ce qui entraîne des servitudes dans un rayon de 75 m autour de l'axe routier, ce qui ne concerne aucunement le site.

Aviation civile

Selon les informations de la DDT du Loir-et-Cher consultable en ligne sur son portail de l'urbanisme, les terrains du projet ne sont soumis à aucune **servitude concernant l'aviation civile**.

La sensibilité des réseaux de transport vis-à-vis du projet est donc nulle.

Chemins

Le sentier de Grande Randonnée dit « de Pays Perche Vendômois - Vallée du Loir », **inscrit au PDIPR**, se trouve au plus près, à plus de 800 m à l'ESE du périmètre de demande (Cf. *Figure 22*), et en est séparé par la RD 957. Il ne dispose d'aucune visibilité sur les terrains du projet et présente donc une sensibilité faible à nulle.

Radiofréquences

Selon les informations de la DDT du Loir-et-Cher consultable en ligne sur son portail de l'urbanisme, les terrains du projet ne sont soumis à aucune servitude concernant les radiofréquences.

7.15.6 Gestion des déchets

Le **syndicat VALDEM** (Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois) assure la collecte des et le traitement des déchets ménagers et assimilés au niveau de la commune d'Epuisay.

Les **deux déchèteries** les plus proches d'Epuisay se trouvent à Danzé (à 7,5 km à l'Est) et à Savigny-sur-Braye (à 8 km à l'Ouest-Sud-Ouest).

CONCLUSION D'ETUDE D'IMPACT

Nature	Thématique	Commentaires	Interrelations possibles	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Stabilité des terrains	Les environs du projet sont caractérisés par une topographie relativement plane, aux pentes douces, et aucun incident de mouvement de terrain référencé. L'emprise se trouve cependant dans un secteur d'aléa moyen concernant le phénomène de retrait-gonflement des argiles.	-	★★
	Qualité des sols	Les terrains du projet reposent sur une épaisseur pluridécimétrique de sol présentant probablement de faibles qualités agronomiques, en raison de leur forte teneur en argile et de leur remaniement récent lors du terrassement de l'emprise de la Z.A. de la Cousinière.	La nature argileuse du sol aura tendance à favoriser le ruissellement des eaux de pluie, plutôt que leur infiltration.	★
	Ecoulement des eaux souterraines	Les eaux souterraines les plus sensibles sont celles de l'aquifère cénomaniens. Ce dernier est localisé au sein de formations sableuses à plus de 40 m de profondeur sous l'emprise du projet. Il est, de plus, recouvert par une vingtaine de mètres d'argile imperméable. Par conséquent, ses écoulements sont très peu susceptibles d'être perturbés par des activités menées en surface. En revanche, cet aquifère présente une certaine vulnérabilité aux prélèvements en raison de la diminution de sa cote moyenne enregistrée depuis la fin du siècle dernier, et due aux activités humaines.	-	★
	Qualité des eaux souterraines	Les eaux de l'aquifère des sables cénomaniens sont caractérisés par une bonne qualité chimique. La sensibilité de la qualité des eaux de l'aquifère est relativisée par son caractère captif, qui se traduit par une probabilité très faible voire nulle de contamination depuis la surface.	-	★
	Ecoulement des eaux superficielles	Au niveau du site, les eaux superficielles ne sont présentes que de manière ponctuelle, par le ruissellement des eaux de pluie. La Z.A. est équipée d'un système de drain relié à un fossé de collecte, qui dispose d'une surverse vers le réseau d'eau pluviale de la commune.	La nature argileuse du sol aura tendance à favoriser le ruissellement des eaux de pluie, plutôt que leur infiltration.	★★
	Qualité des eaux superficielles	Les eaux de pluie tombant sur le site ne comportent <i>a priori</i> pas de substance polluante en quantité significative. Cependant, en cas de détérioration de leur qualité lors de leur écoulement au sein du site, la configuration actuelle du système de gestion des eaux permettrait le transfert rapide d'une pollution vers le réseau communal.	-	★★
	Usages et gestion de la ressource en eau	Trois captages d'eau souterraine sont connus dans les environs du projet, l'un utilisé pour l'AEP et les autres pour l'irrigation. Ces forages exploitent des eaux souterraines peu exposées au risque de pollution depuis la surface et ne se trouvent pas en aval hydrogéologique du site de demande.	-	★
	Zonages écologiques officiels	Le périmètre de demande n'est inclus dans aucun zonage écologique, et aucun zonage réglementaire ne s'oppose au projet. Il n'existe aucun zonage réglementaire à moins de 10 km du projet, et le zonage d'inventaire le plus proche est une ZNIEFF de type I qui se trouve à près de 5 km du projet.	-	★
	Habitats naturels	Les terrains du projet et leurs environs immédiats accueillent des milieux naturels peu diversifiés (forte prédominance des champs cultivés), de faible naturalité et ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.	-	★
	Flore	La flore présente au sein du site est donc globalement banale et peu remarquable. Elle peut en effet difficilement s'exprimer en raison de la faible naturalité des habitats en place et de leur origine relativement récente.	-	★
	Faune	Les environs du projet sont fréquentés par une faune globalement caractérisée par sa faible diversité et son peu d'intérêt écologique. Seules trois espèces d'oiseau et une espèce de mammifère remarquables sont susceptibles de fréquenter l'emprise du projet. Les friches thermophiles en bord de route sont les milieux présentant le plus grand intérêt au sein de l'aire d'étude, notamment pour les orthoptères.	-	★
	Continuités écologiques	Le périmètre de demande ne se trouve à proximité d'aucune continuité écologique connue, ni d'aucun élément de fragmentation.	-	0
	Paysage	Le projet est localisé au sein du Perche Gouët, une unité paysagère rurale de 420 km ² qui occupe le Nord-Ouest du Loir-et-Cher. Ce paysage traditionnel est menacé depuis le XX ^{ème}	-	★★

Nature	Thématique	Commentaires	Interrelations possibles	Sensibilité
		siècle par la disparition de la maille bocagère et des activités d'élevage.		
	Visibilité	Dans un contexte de paysage ouvert et de topographie plane, les terrains du projet sont visibles depuis une distance relativement importante, et sont seulement masqués en partie vers l'Ouest en raison de la présence d'une haie. Pour autant, le nombre de riverains ayant vue sur l'emprise est très limité, et seule une habitation a une vue directe, à 180 m de distance.	-	★★
	Qualité de l'air	Les bilans réalisés ces dernières années montrent que les émissions de polluants atmosphériques de toute nature sont relativement limitées dans les environs du site. Les deux principales sources locales de pollution sont le trafic routier et les activités agricoles.	-	★★★
	Climat	Climat de type tempéré avec une influence océanique marquée, caractérisé par une certaine homogénéité et ne présentant pas de sensibilité particulière. Les vents dominants sont d'origine Ouest à Sud-Ouest.	-	0

Nature	Thématique	Commentaires	Interrelations possibles	Sensibilité
ENVIRONNEMENT ANTHROPIQUE	Populations, habitations et ERP	Une habitation isolée se trouve à moins de 200 m du périmètre de demande. Cependant, seule une trentaine de personnes résident à moins de 400 m du projet, qui se trouve également à l'écart du bourg d'Epuisay et des ERP qui s'y trouvent.	La Z.A. a été conçue pour bénéficier de la proximité des axes routiers majeurs (RD 357 et 957) tout en restant à l'écart des principaux secteurs d'habitation d'Epuisay, favorisant le développement de nouvelles activités au Sud du bourg.	★★
	Activités, tourisme et loisirs	La mairie d'Epuisay a décidé la création de la Z.A. de la Cousinière afin de favoriser l'implantation d'entreprises dans le Sud de la commune, à l'écart des habitations et à proximité des axes routiers majeurs, dans un contexte économique marqué par une forte progression du chômage.	La Z.A. a été conçue pour bénéficier de la proximité des axes routiers majeurs (RD 357 et 957) tout en restant à l'écart des principaux secteurs d'habitation d'Epuisay, favorisant le développement de nouvelles activités au Sud du bourg.	+
	Patrimoine culturel	Une éolienne classée Monument Historique se trouve à 600 m au Nord du site, dans le bourg d'Epuisay, et présente des co-visibilités limitées avec les terrains du projet. L'emprise du projet a fait l'objet d'un diagnostic archéologique lors de la création de la Z.A. qui a abouti à des découvertes d'intérêt limité.	-	★
	Transports	Accès direct, depuis la Z.A. de la Cousinière, aux deux principaux axes routiers du secteur, les RD 357 et 957, au niveau d'un rond-point à l'entrée d'Epuisay.	La Z.A. a été conçue pour bénéficier de la proximité des axes routiers majeurs (RD 357 et 957) tout en restant à l'écart des principaux secteurs d'habitation d'Epuisay, favorisant le développement de nouvelles activités au Sud du bourg.	★
	Ambiance sonore	En raison de leur proximité d'avec le site, les habitations de la Métairie et de la Roussetière présentent la sensibilité la plus importante concernant l'ambiance sonore. La sensibilité aux émissions sonores est atténuée par le bruit de fond constant généré par le trafic sur les RD 357 et 957, nettement audibles depuis les environs du projet.	-	★★
	Vibrations	Il n'existe aucune structure sensible aux vibrations à proximité immédiate du site. Le bâti le plus proche est constitué de la maison de la Métairie, à 180 m au Nord-Ouest du périmètre de demande.	-	★
	Ambiance lumineuse nocturne	La Z.A. de la Cousinière a été équipée d'un réseau de lampadaires qui sera mis en service lorsque la zone sera occupée. Le site se trouvera donc dans un espace éclairé toute la nuit.	-	★

Nature	Thématique	Commentaires	Interrelations possibles	Sensibilité
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Appellations d'origine	Aucune AOC ni AOP dans les environs du projet.	-	0
	Réseaux d'énergie	Le site dispose d'un coffret de raccordement au réseau EDF.	-	★
	Réseaux de télécommunication	Le site dispose d'un coffret de raccordement au réseau téléphonique.	-	★
	Réseaux d'eaux	Le site est bordé au Nord par une canalisation AEP, à laquelle il sera nécessaire de procéder à un raccordement. La Z.A. dispose d'un système de collecte des eaux de pluie relié au réseau des eaux usées de la commune d'Epuisay.	-	★
	Réseaux de transport	L'emprise du projet n'est pas concernée par la servitude associée à la RD 357, au Nord. Aucune servitude liée à l'aviation civile dans les environs du projet.	-	0
	Chemins	Deux chemins inscrits ou en cours d'inscription au PDPRI se trouvent non loin du projet, mais ne présentent aucune visibilité sur ce dernier.	-	★
	Radiofréquences	Aucune servitude liée aux radiofréquences dans les environs du projet.	-	0
	Gestion des déchets	La commune d'Epuisay dispose d'un syndicat de collecte des déchets qui pourra être sollicité, sous réserve de respecter les conditions de ramassage des ordures.	-	★

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte
+	Favorable au projet

